

Séance Publique du Conseil Municipal en date du 10 JUILLET 2008

L'an deux mille huit et le 10 JUILLET à 17 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 4 JUILLET s'est réuni en salle ARAGO, sous la présidence de M. Jean-Paul ALDUY, Maire-Sénateur des P.O. assisté de M. PUJOL, Mme TJOYAS, M. VILLARD, Mme BEAUFILS, M. PARRAT, Mme SANCHEZ-SCHMID, Mme ENRIQUE, M. HALIMI, Mme PUIGGALI, M. ZIDANI, Mmes SALIES, CONS, M. FONS, M. CARBONELL, Mme DA LAGE, M. GARCIA, Mme VIGUE, Adjoints ;

ETAIENT PRESENTS : Mme JESUS-PRET, MM. SALA, ROURE, Mmes CAPDET, PAGES, MM. GRABOLOSÀ, Mme MAUDET, MM. HENRIC, ROSTAND, BLANC, Mme BARRE, M. PORTARIES, Mme DAHINE, Mme HERNANDEZ-CERVELLON, Melle BRUNET, Mmes GASPON, RUIZ, AMIEL-DONAT, MM. VERA, CODOGNES, FRANQUESA, Mmes LANGEVINE, RIPOULL, COSTA-FESENBECK, M. ALIOT, Conseillers Municipaux ;

ETAIENT ABSENTS : MM. GRESEQUE, Adjoint, M. SOLES, Mme STERN, MM ESTEVE, VILANOVA, Conseillers Municipaux

PROCURATIONS

M. AKKARI donne procuration à Mme JESUS PRET
Mme MAS donne procuration à Mme VIGUE
M. AMOUROUX donne procuration à M. PUJOL
Mme FABRE donne procuration à Mme CAPDET
M. IAOUADAN donne procuration à M. PARRAT
M. FAGEDA donne procuration à Mme RIPOULL
Mme MINGO donne procuration à Mme LANGEVINE

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. BLANC, Conseiller Municipal

Modifications de l'état des présents en cours de séance:

- MM. GRESEQUE, SOLES, IAOUADAN, Mme STERN sont présents à compter du point 1
- M. GRABOLOSE donne procuration à M. LE MAIRE à compter du point 1
- Mme RIPOULL donne procuration à Mme AMIEL-DONAT à compter du point 4
- M. VERA donne procuration à M. CODOGNES à compter du point 5
- Mme GASPON donne procuration à M. FRANQUESA à compter du point 11
- M. HALIMI donne procuration à Mme CONS à compter du point 25
- Mme MAUDET donne procuration à M. BLANC à compter du point 27
- Mme STERN donne procuration à M. IAOUADAN à compter du point 30
- M. VILLARD donne procuration à M. ROURE à compter du point 30
- Mme TJOYAS donne procuration à Mme PUIGGALI à compter du point 30

Etaient également présents:

M. Philippe MARECHAUX, Directeur de Cabinet du Maire

* ADMINISTRATION MUNICIPALE:

- M. Xavier HEMEURY, Directeur Général des Services,
- Mme Jacqueline CARRERE, Directeur Général Adjoint des Services,
Responsable du Département Animation Urbaine et Cohésion Sociale
 - M. Gérard SAGUY, Directeur Général Adjoint des Services,
Responsable du Département Ressources
 - M. PIERI, Directeur Général Adjoint des Services Techniques
 - M. Patrick FILLION, Directeur Général Adjoint des Services
Responsable du Département Administration Générale, Police Municipale, Population
et Domaine Public,
 - M. Michel GAYRAUD, Directeur Général Adjoint des Services
Responsable du Département Gestion de l'Assemblée et des Personnels
 - M. Jean-Pierre BROUSSE, Directeur Général Adjoint
Responsable du Département Finances et Partenariats,
 - Mme Luisa ZERBIB Directeur des Finances
 - Mme Pascale GARCIA, Directeur du Service Gestion De L'Assemblée
 - Mme Sandra COGNET, Directeur
Direction de la Communication
 - M. TASTU Denis, Adjoint Administratif Principal,
Gestion de l'Assemblée
 - Melle Véronique BAGNOULS, Adjoint Administratif
Gestion de l'Assemblée
 - M. Michel RESPAUT, Technicien Territorial
Direction Informatique et des Systèmes d'Information

M. le Maire

Je déclare notre séance ouverte et je passe à l'appel.

APPEL NOMINATIF DES ÉLUS ET RECENSEMENT DES PROCURATIONS

M. le Maire procède à l'appel nominatif des élus et recense les procurations.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Emmanuel BLANC est désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2008

Je passe à l'approbation du procès verbal du 26 mai 2008. Y a-t-il une remarque sur ce procès-verbal ? Mme AMIEL-DONAT.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Désolée. C'est à la page 43, il y a une faute de frappe.

M. le Maire

Oui.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Ah non mais qui est importante parce que c'est la phrase.....

M. le Maire

Chut ! Attendez, pas de commentaire, j'écoute.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Il est mis, c'est au paragraphe du milieu, je vous dis : "*vouilà j'étais présente le préfet qui vous a rappelé qu'en 4 mois, vous vouliez rattraper les 4 années*" et non pas "rappeler". C'est "rattraper".

M. le Maire

C'est quel paragraphe ?

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

C'est le paragraphe du milieu, juste après les réactions, page 43. "*Le Préfet vous a rappelé qu'en 4 mois vous vouliez rattraper les 4 années de retard*".

M. le Maire

Ah d'accord. Très bien, parfait. Autre remarque ? M. Michel FRANQUESA.

M. Michel FRANQUESA

A la page 6, sur une intervention, c'est un mot à changer, c'est la 2^{ème} intervention, l'avant dernière ligne, ce n'est pas "antérieure", c'est "postérieure", sinon ça ne se comprend pas. Alors c'est peut-être moi qui avais fait un lapsus en parlant mais donc c'est "postérieure".

M. le Maire

Ce n'est pas grave. On le modifie. "Postérieure" c'est ça ?

M. Michel FRANQUESA

A la place de "antérieure", oui.

M. le Maire

D'accord, pas de problème. Autre remarque ?

M. Jean CODOGNES

Oui, page 19, dernier paragraphe : "*sur un problème juridique qui ne manquera pas de se poser*" et pas "de s'opposer". S'opposer, nous on s'oppose mais le problème il se posera.

M. le Maire

"Se poser". D'accord, parfait. Autre remarque ? Pas d'autre remarque.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci, avec ces remarques.

ANNONCE DES PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance, le 8 septembre 2008.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - Art L 2 122.22 du Code Général des Collectivités territoriales.

M. le Maire

Je passe à l'information sur les décisions. Y a-t-il des demandes d'information sur l'une ou l'autre de ces 98 décisions ? M. ALIOT.

M. Louis ALIOT

Simplement on vient de nous distribuer une note qui fait état de conseillers municipaux qui vont grenouiller dans les services, etc., à faire une note, il faut donner les noms parce que nous on n'est pas concerné par cette affaire là. Donc autant qu'on sache de qui on parle.

M. le Maire

Non, je ne suis pas là pour donner des noms. J'ai tenu, à la demande des chefs de services eux-mêmes, à faire cette mise au point. Que je sache, imaginez que je me propulse, comme ça, à l'improviste dans les services du Conseil Général, je ne suis pas sûr qu'il n'y aurait pas, ici ou là, de l'émotion ! Et d'ailleurs j'ai compris que rue Solférino, on n'est pas comme ça.

Disons que, par respect pour les fonctionnaires territoriaux, et en plein accord avec les chefs de services, et notamment le Directeur Général, j'ai tenu à faire cette mise au point, sans agressivité mais très précise.

Y a-t-il des demandes d'explications sur telle et telle décision ? Mme RUIZ.

Mme Martine RUIZ

Je souhaiterais m'exprimer sur le courrier que nous recevons tous. Parce que je me sens un petit peu visée et je voudrais expliquer.....

M. le Maire

Vous avez la réponse M. ALIOT !

Mme Martine RUIZ

Non, non. Mais attendez, vous me permettez ! Nous ne recevons plus les documents chez nous. Le document du Compte Administratif ne nous a pas été remis chez nous, comme nous avons l'habitude de le recevoir et donc, du coup, personnellement, j'ai été

amenée à venir, à plusieurs reprises, dans les locaux de la mairie. J'y ai été toujours particulièrement bien reçue. Ici d'ailleurs comme à la Communauté d'Agglomération où je vais me renseigner pour voir comment évolue, vous le savez que je suis une obsédée de la dette, pour voir comment évolue la dette.

Il se trouve qu'un matin je suis venue et, évidemment, je me suis présentée devant l'hôtesse pour qu'elle m'ouvre la porte de la salle qui m'était réservée pour travailler et elle n'était pas là. J'ai attendu 10 minutes, 15 minutes, 20 minutes, 30 minutes et j'ai poussé une porte en demandant, avec beaucoup d'application, beaucoup de politesse --vous savez j'ai été élevée moi aussi, et bien élevée je crois-- et on m'a répondu, vraiment c'était la première fois qu'une personne me recevait comme elle m'a reçu. Et alors je lui ai dit, mais comment se fait-il, vous parlez quand même à une élue, à quelqu'un qui a le droit de venir ? Je ne vous dis pas la réponse que j'ai reçue. Je trouve cela inadmissible. Je ne dirais pas le nom, mais si je suis visée, je tenais à rectifier.

Je rappelle que j'y étais toujours particulièrement bien reçue et donc je considère que c'est une exception malheureuse.

M. le Maire

Mme RUIZ, ce n'est pas du tout de cela qu'il s'agit. Il s'agit de visites inopinées qui consistent à investir un service. C'est tout à fait différent. Moi je suis pour la laïcité et donc faire en sorte que les fonctionnaires territoriaux ne soient pas sous des pressions politiques. C'est tout ce que je voulais dire à travers cette note. Et ceux qui sont réellement concernés se reconnaîtront. Et puis c'est surtout pour l'avenir.

M. ROSTAND. Enfin je voudrais quand même qu'on passe au Conseil Municipal.

M. Jean-Marcel ROSTAND

Juste un mot. En tant qu'élu je suis membre du CA de certaines structures et là aussi, je ne dirais pas lesquels, mais je peux préciser si on le souhaite, je sais que certains élus se sont jetés sur certains agents en les sollicitant et d'ailleurs en troublant leur travail, en cherchant chez eux des choses qui n'existent pas. On leur a demandé notamment est-ce qu'il y a du "turn-over" ici ? Est-ce qu'il y a du "turn-over" ? D'ailleurs pour certains qui voudraient parler catalan, je signale que "turn-over" ce n'est pas catalan ! Mais ensuite ce type de démarche, il suffit, dans ces structures là, et en particulier celles où je suis membre du CA, il suffit de demander un rendez-vous, un entretien, c'est possible d'être reçu. Ça peut se passer très bien et la façon dont ça s'est passé, ce n'est pas du tout de vous Martine RUIZ dont je parle, la façon dont ça s'est passé a désorganisé les agents, les a troublés et n'a servi à rien en fin de compte. Je tiens à le dire.

M. Jean CODOGNES

Nous avons, à plusieurs reprises, procédé à la visite des services techniques. Nous avons toujours été reçus de façon magnifique et, contrairement à ce que vous indiquez M. le Maire, les chefs de services nous ont fait visiter l'ensemble des locaux et nous ont présenté les collaborateurs de la ville que nous ne connaissions pas. Je ne vois pas là, pour une visite ponctuelle et qui s'apparente plus à la courtoisie, la présentation de nouveaux élus, qu'il y ait matière à pondre une note indiquant que nous désorganisons les services. Il s'agit en réalité, ni plus ni moins, de l'opacité de la gestion que vous voulez entretenir dans cette ville.

Pour répondre à M. ROSTAND, nous sommes allés à la Maison de l'Emploi, nous avons sollicité en vain un rendez-vous avec la Directrice

M. le Maire

Faux ! Attendez, je ne suis quand même pas trop mal placé pour vous dire que c'est faux.

M. Jean CODOGNES

Nous avons demandé un rendez-vous avec la Directrice.....

M. le Maire

C'est faux.

M. Jean CODOGNES

On nous a indiqué, ce jour là, qu'elle était en déplacement extérieur. Et nous avons visité l'ensemble des locaux, fort courtoisement. Nous avons serré la main à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'entreprise et nous sommes allés visiter les locaux du 3^{ème} étage qui sont occupés par le Conseil Général. Et tout s'est passé très bien sauf que nous regrettons l'absence de la Directrice.

Puisqu'on parlait de "turn-over", je ne voulais pas en discuter parce qu'il ne me paraissait pas évident, M. le Maire, que vous ayez compétence sur cette Maison, nous en sommes à 14 départs.

M. le Maire

Faux !

M. Jean CODOGNES

Depuis 2005, 14 départs depuis 2005. L'ensemble du personnel, ceux qui sont partis, nous ont sollicité en qualité d'élu et c'est une des raisons pour lesquelles nous nous sommes déplacés pour recueillir, comprendre, sentir une ambiance. Il y a plusieurs procédures en cours devant le Conseil de Prud'hommes, il y a eu plusieurs démissions, il y a eu plusieurs fonctionnaires qui ont demandé à revenir dans leurs corps d'origine. Je trouve que, pour une Maison de l'Emploi, 13 ou 14 départs, 13 ou 14 personnes dont quelques uns sont au chômage, c'est un curieux bilan d'activité. Voilà.

Nous n'avons pas encore terminé de nous présenter à l'ensemble des services et donc nous ne le faisons pas toutes les semaines pour enquiquiner qui que ce soit. Mais nous pensons qu'il est nécessaire, en tout cas de notre point de vue c'est indispensable, qu'il est nécessaire de se présenter à l'ensemble des collaborateurs de la ville de Perpignan. Nous sommes, pour quelques uns, élus pour la première fois et je ne vois pas là matière à venir discuter ou nous priver de ce droit.

J'ajoute que, dans l'ensemble des villes démocratiques de France, cette tradition est quelquefois organisée par la mairie elle-même où l'on présente à l'ensemble du Conseil

Municipal tous les collaborateurs et ce que je souhaiterais, sur la ville de Perpignan, ce qui peut être nous économiserait le fait de devoir prendre beaucoup de temps sur nous pour pouvoir leur serrer la main à chacun individuellement.

Voilà, alors il n'y a pas matière à faire une note de service comme si les cosaques venaient d'envahir la démocratie, il y a simplement une démarche de courtoisie à laquelle, M. le Maire, vous ne pouvez pas vous opposer.

M. le Maire

On voit bien dans la longueur de votre réponse le malaise dans lequel vous êtes. Car il vous était facile de demander tout simplement, de façon préalable, c'est une règle de politesse élémentaire, aux chefs de services et

M. Jean CODOGNES

(HORS MICRO - Inaudible)

M. le Maire

Non pas du tout. Ça a été totalement impromptu.

M. Jean CODOGNES

(HORS MICRO - Inaudible)

M. le Maire

Pas du tout. A la Maison de l'Emploi, votre visite était impromptue et je demanderai à Mme Brigitte PUIGGALI de vous répondre, éventuellement par écrit car c'était un peu particulier, mais ce n'est pas le Conseil Municipal. Moi je parle de la Mairie. Il ne vous était pas difficile d'être tout simplement poli. Tout simplement poli. Et la note de service que je fais là est simplement un rappel à l'ordre des règles élémentaires de politesse. C'est le respect qu'on doit à des fonctionnaires. Et personnellement, voyez, je suis fonctionnaire.

M. Jean CODOGNES

(HORS MICRO - Inaudible)

M. le Maire

Ça suffit ! Ça suffit !

M. Jean CODOGNES

(HORS MICRO)

Et je peux vous dire que nous sommes accueillis dans des conditions exceptionnelles

M. le Maire

Attendez, comment voulez-vous

M. Jean CODOGNES

(HORS MICRO - Inaudible)

M. le Maire

Et bien imaginez qu'on fasse la même chose au Conseil Général !

M. Jean CODOGNES

(HORS MICRO - Inaudible)

M. le Maire

Imaginez ! Ou à la Région tiens ! Voyez ça fait sourire tout le monde. La virulence de votre réponse démontre bien que j'ai raison.

Y a t-il une décision sur laquelle vous voulez une information ? Mme AMIEL-DONAT.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Moi, je ne suis pas concernée par votre note et lorsque je viens dans vos services, je préviens pour prendre les documents ou consulter les dossiers.

M. le Maire

Très bien, c'est parfait. Et Mme RUIZ fait pareil d'ailleurs.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Mais j'aimerais quand même que vous nous donniez quelques informations sur ces décisions. Vous savez que ces décisions....

M. le Maire

Quelles décisions ?

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Ces décisions prises sous délégation, subdélégations. Parce que quand même, alors c'est vrai que vous avez annulé pour des raisons certainement impérieuses le Conseil Municipal du mois de juin, mais du coup le volume de ces décisions est extrêmement important.

Il y a des décisions sur lesquelles c'est un peu court, même lorsqu'on va consulter le dossier. Je ne vais pas toutes les prendre une par une. Je vais prendre les principales.

Il y en a une par exemple qui a l'air anodine où vous demandez, où vous prenez la décision de désigner un avocat dans le cadre d'un contentieux devant le Tribunal Administratif qui est fait à la ville de Perpignan par la société CLEAR CHANNEL. Je pense qu'à la société CLEAR CHANNEL, dont on a beaucoup parlé, y compris dans le cadre de votre campagne puisque c'était l'inauguration des vélos BIP, ça mériterait qu'on puisse savoir pourquoi il y a un contentieux ? Apparemment c'est cette société qui fait un recours contre la ville, qui fait un recours en invalidation d'un titre de recette que vous avez émis pour l'occupation du domaine public, qui n'est pas mince puisque ça concerne 619 935 €. Donc visiblement, cela veut dire que CLEAR CHANNEL ne veut pas payer la redevance d'occupation du domaine public. Peut-être que, pas seulement nous parler de la désignation de l'avocat, mais nous dire quand même qu'est-ce que c'est que ce contentieux ? Où est-ce qu'on en est ? On croyait que vous étiez amis et apparemment vous n'êtes pas amis puisqu'il vous fait un procès. Au moins ça.

Il y a une autre décision sur laquelle j'aimerais avoir des précisions. C'est quand même toujours cette fâcheuse habitude de passer des engagements financiers, alors je sais que c'était prévu dans la délégation qui a été décidée la dernière fois, au dernier Conseil Municipal, mais se faire consentir une ligne de trésorerie de 30 millions d'euros qui est une sorte de prêt disponible ! Alors je sais bien, on en a besoin mais ça serait intéressant aussi, parce que par rapport à ce que nous dirons tout à l'heure sur le Compte Administratif et donc la réalité des chiffres, c'est important de savoir quelle est l'utilisation et comment vous utilisez, puisqu'il semble d'après les Comptes Administratifs que vous n'utilisiez pas d'une manière constante ces 30 millions, que ce soit une moyenne de 14 ou 15 en règle générale. Mais ce serait intéressant de savoir pour quelle raison et dans quelles circonstances vous avez recours à cette ligne de trésorerie ?

Et enfin, j'aimerais que vous nous expliquiez ce que deviennent justement les décisions qui ont été prises par subdélégation entre les 2 tours des élections municipales ? Puisque l'une de ces décisions, vous l'avez reprise, là, au mois de juin, après que M. le Préfet vous ait demandé de retirer toutes ces décisions et en faisant remarquer qu'en définitive la subdélégation pouvait marcher jusqu'au 1^{er} tour mais pas entre les 2 tours et que vous n'aviez donc pas le pouvoir de prendre ce type de décisions par subdélégation entre les 2 tours. Je crois que c'est assez important.

Vous avez une décision, là, qui est reprise où vous faites état effectivement Pardon ? Non, non, je parle des décisions. Sur le fait que vous ne pouviez pas prendre ces décisions entre les 2 tours, par subdélégation. Alors ce serait bien, je vais limiter à 3, M. ALDUY, ce serait bien qu'on puisse avoir une réponse là, et pas seulement écrite, qui m'obligerait, moi, à la mettre sur le domaine public alors que ce n'est pas nécessaire, on est là en Conseil pour ça peut-être.

M. le Maire

Ecoutez Mme AMIEL-DONAT, vous m'écrivez et je vous répondrais. Pourquoi ? Parce que là dedans il n'y a que de décisions qui sont totalement conformes à la délibération de délégation prise par ce Conseil. Figurez-vous qu'une ville qui gère en gros un budget de plus de 200 millions d'euros par an, qui a 2 400 ou 2 500 agents, se gère avec un minimum de délégations de pouvoirs à l'exécutif municipal. Et donc ces décisions sont prises dans ce cadre là.

Et pour les explications, vous avez tous les dossiers, vous nous écrivez, on vous répond. Et d'ailleurs les services sont là pour vous répondre. Ces décisions figurez-vous sont instruites par les services.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Mais vous pourriez nous parler du procès avec CLEAR CHANNEL peut-être ?

M. le Maire

Madame, ça n'est pas au Conseil Municipal, ça n'est pas à l'ordre du jour, je ne vois pas pourquoi je perdrais du temps à ce genre d'explication. Vous nous posez une question, on sera totalement transparent, ne vous inquiétez pas. Je vous promets qu'on répondra sur les 3 questions, ne vous inquiétez pas. Je n'ai pas envie de perdre du temps à ça. Surtout qu'on a quand même un ordre du jour qui mérite qu'on se concentre un peu sur les questions essentielles. M. ALIOT.

M. Louis ALIOT

C'est juste une question sur la même affaire, CLEAR CHANNEL, pour savoir le fin mot de l'affaire. Et puis dans la décision 76, une explication sur le championnat d'Europe de caisses à savons ? Je ne sais pas si le Conseil Municipal est au courant ? Je ne sais pas en quoi ça consiste d'ailleurs ? Peut-être qu'on aura une explication ? Ecrivez !

M. le Maire

Pour les caisses à savons, c'est une opération menée par l'association, si je me souviens bien, FRANCAS, dans le programme Z'YVA. Je crois que c'est ça ? Il n'y a rien à dire. Chaque année, voilà, ce n'est pas plus ridicule qu'un autre concours ! Il y a le patin à roulettes, il y a les caisses à savon ! Là-dessus pas de problème. Cela dit, je le dis tout de suite, c'est dans le cadre d'activités très organisées, qui s'appelle le programme Z'YVA, qui est un programme qui se développe chaque année, et qui prend appui sur les associations d'éducation populaire et, là, en l'occurrence, je crois que ce sont les FRANCAS.

Quant à CLEAR CHANNEL, c'est un contentieux sur la date d'application du contrat. Et donc on est devant le Tribunal, point final.

M. Jean-Marc PUJOL

On a des centaines de procédures en cours.

M. le Maire

Et c'est CLEAR CHANNEL qui a déclenché, ce n'est pas nous. Alors quant à la petite phrase de Mme AMIEL-DONAT sur "votre ami", moi je n'ai aucun ami, je gère l'argent public, on fait des appels d'offres et la commission d'appels d'offres statue.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

(HORS MICRO - Inaudible)..... Après que M. le Préfet vous ait demandé de la retirer, c'est la décision n° 69. Donc vous me répondrez par écrit aussi ?

M. le Maire

Oui.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Parce qu'il précise bien qu'entre les 2 tours, les conseils municipaux ne pouvaient pas prendre de décisions par subdélégation.

M. le Maire

Les adjoints le peuvent jusqu'à l'installation du nouveau conseil municipal. Là, il y avait un problème de délégation. Il y a d'ailleurs, d'autres décisions du même type qui ont déjà subi le même sort. M. VERA.

M. Jordi VERA

La dernière fois, je vous avais demandé de me faire savoir le montant des fonds propres que la ville de Perpignan allait mettre au service de Perpignan Capitale de la Culture Catalane. Vous m'avez annoncé que j'aurais une réponse par écrit mais par contre j'ai reçu une lettre dans laquelle vous m'envoyez le discours de MELENCHON, je ne vois pas le rapport ? Mais vous omettez de dire, ce MELENCHON que je n'aime pas évidemment non plus, mais vous omettez de dire que vous n'avez été que 7 Sénateurs UMP à voter au Sénat en faveur de la charte. Donc j'espère que vous quitterez ce groupe qui ne soutient pas l'identité catalane.

M. Jean-Marc PUJOL

Et vous celui là.

M. le Maire

Et vous, le groupe où vous êtes. Et oui, il faut être cohérent ! Et vous le groupe où vous êtes. Enfin je ne sais pas si vous avez lu les propos de M. MELENCHON, c'est quand même fort de café !

Alors, maintenant sur la réponse, je suis étonné que vous ne l'ayez pas reçue. D'abord ce ne sont pas des fonds propres, ce sont des budgets. On n'est pas dans une société anonyme. Je suis étonné que vous n'ayez pas déjà reçu la réponse. Vous la recevrez, il n'y a aucune raison. D'ailleurs c'est un dossier qui a déjà fait l'objet de plusieurs délibérations. Peut-être c'était dans le Conseil Municipal précédent. Mme GASPON.

Mme Nicole GASPON

Dans la décision 34, on apprend que, non pas 34 pardon, 43, c'est l'inverse, on apprend que pour un montant de 24 831,35 € TTC, on vient de faire l'acquisition d'armes pour la Police Municipale. Et ces armes sont flashball et accessoires, tonfa, matraques et bombes lacrymogènes. Certes on peut se réjouir d'être bien en sécurité, est-ce qu'on est assuré que la formation de ces fonctionnaires est suffisamment adéquate pour qu'ils utilisent ce type d'armes ?

M. le Maire

La réponse est oui.

Mme Nicole GASPON

J'en suis ravie. Espérons le.

M. le Maire

C'est même des heures de formation importantes et en continu, en plus. Autre demande d'explication ?

Maintenant on passe à l'ordre du jour et la 1^{ère} question de l'ordre du jour concerne le Compte Administratif et donc je donne la présidence de la réunion à M. Jean-Marc PUJOL, 1^{er} Adjoint, puisque vous savez que la loi.....

De la salle

(HORS MICRO - Inaudible)

M. le Maire

Comment ? Attendez, si ce sont des questions, vous les accrochez à une délibération ou alors vous posez une question dans le délai tel que c'est prévu dans le règlement que nous avons voté lors d'un précédent conseil. On a un ordre du jour très lourd, avec des questions très importantes, vous respectez les règles de ce Conseil, donc je ne vous donne pas la parole.

De la salle

(HORS MICRO - Inaudible)

M. le Maire

Non. Vous aviez le droit de la prendre lors des décisions et vous aurez certainement le droit dans les délibérations. On passe à la 1^{ère} question.

ORDRE DU JOUR

PREMIERE PARTIE DE LA SEANCE

DOSSIER 1

FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE PERPIGNAN -EXERCICE 2007 :

A/ BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

B/ AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

M. Jean-Marc PUJOL

Vous permettez que je présente le Compte Administratif ?

De la salle

Non !

M. Jean-Marc PUJOL

Je regrette, Madame, vous ne pouvez pas, de votre propre initiative, décider ce que vous allez faire. Vous êtes dans une assemblée démocratique, vous devez respecter son ordre du jour. Je passe au Compte Administratif.

Les principales tendances du Compte Administratif 2007. Je voulais vous présenter d'une manière extrêmement rapide les éléments du Compte Administratif 2007, on pourra ensuite ouvrir le débat.

De la salle

(HORS MICRO - Inaudible)

M. Jean-Marc PUJOL

Le Compte Administratif 2007 c'est l'enregistrement comptable fait par le Trésorier Municipal des dépenses et des recettes de la ville de Perpignan. Il n'y a donc pas l'objet

(Brouhaha)

Si vous voulez bien Madame que je puisse continuer ?

(Brouhaha)

Sur ce Compte Administratif qui caractérise quand même l'ensemble d'une gestion municipale, au titre de l'année 2007, peu d'interprétations sont possibles. Je me doute qu'il y aura des commentaires, mais peu d'interprétations sont possibles et je veux profiter de cette séance pour remercier les services regroupés autour de M. TAILLANT pour la précision de leurs enregistrements comptables qui ont fait que la ville de Perpignan a reçu

une note de 18,2 sur 20 sur la qualité des documents comptables et administratifs présentés.

Quelques éléments essentiels de ce Compte Administratif que vous avez pu lire. Le 1^{er} c'est que vous pourrez constater que nous n'avons pas changé les taux de fiscalité pour la 6^{ème} fois depuis 2001, que nous présentons un excédent de fonctionnement très, très important puisque c'est le plus important jamais dégagé par la collectivité locale de Perpignan qui s'élève à 23,8 millions d'euros, que nous avons encore une bonne dynamique de nos recettes, notamment des recettes liées aux taxes foncières, aux taxes d'habitation mais aussi aux droits d'enregistrement.

Elle se caractérise aussi, cette comptabilité municipale, par un soutien permanent et accru aux associations, un autofinancement net de 2 millions et des partenariats en parfaite évolution, même si nous souhaitons que d'autres collectivités participent de plus en plus à la contribution de développement de Perpignan et que nous considérons que les autres collectivités locales doivent participer, comme on le voit ailleurs d'ailleurs, par tiers au développement d'une ville et notamment aux investissements qui bénéficient à l'ensemble des Perpignonnais mais aussi à l'ensemble des habitants du département, et des habitants de la région habitant chez nous.

Il se caractérise aussi, ce Compte Administratif, par un niveau d'investissement toujours aussi élevé. Il se caractérise aussi, et ça c'est un choix politique, par un renouvellement continu des opérations relatives aux investissements car le pari que nous avons fait a été celui d'investir depuis plusieurs années. Enfin, pour les spécialistes de la dette dont je ne doute pas Mme RUIZ que vous en serez une commentatrice avisée, je ne doute pas que vous ayez remarqué que notre annuité de la dette baissait en euro constant. Et j'aurais certainement à développer les choix que nous avons réalisés depuis plusieurs années sur ce sujet.

Un élément que je voulais signifier et qui montre la bonne santé de perpignan, ce dont je me réjouis, et de notre collectivité, c'est que pour la 6^{ème} année consécutive, les bases de la Taxe Foncière dépassent les 2 %, c'est-à-dire que l'élargissement de l'assiette fiscale continue et que c'est un des éléments bien sûr qui nous permet de bloquer la fiscalité. Il est évident que, dans la mesure où ces bases de Taxes Foncières ne seraient pas à ce niveau là, nous ferions comme beaucoup d'autres collectivités, nous serions contraints de modifier notre politique.

Voilà les éléments essentiels en présentation de ce Compte Administratif. Je vais maintenant passer la parole à Mme RIPOULL.

Mme Clotilde RIPOULL

Il me semble qu'à l'époque c'était vous qui étiez chargé de contrôler les comptes de la CCI à l'époque de Jacques FARRAN ?

Et je dois dire que, compte tenu de ces informations parce que, effectivement, j'étais à peine née, M. PARRAT, mais compte tenu de ces informations, j'ai les plus grandes inquiétudes sur la façon dont vous gérez les comptes de la ville de Perpignan.

M. Jean-Marc PUJOL

Ecoutez, votre observation a un avantage, c'est qu'elle me rajeunit, c'est déjà un avantage. Je n'ai jamais bien sûr été amené à contrôler les comptes.

Mme Clotilde RIPOULL

Vous aviez quel rôle alors M. PUJOL ? Faites mon édification.

M. Jean-Marc PUJOL

Je réponds Madame à votre question.

Mme Clotilde RIPOULL

Vous n'étiez pas dans le Conseil d'Administration de la CCI à l'époque ? Chargé des Finances, il me semble.

M. Jean-Marc PUJOL

Madame, je regrette. Si vous voulez vous m'avez posé une question à laquelle je vous ai répondu d'une manière très claire. Aujourd'hui, j'ai à répondre du Compte Administratif de la ville de Perpignan, si vous voulez un débat politique, je l'aurai avec vous, où vous voulez, quand vous voudrez et nous comparerons les proximités. Et je vous rappellerais une proximité très, très intéressante, et notamment comment elle s'est déroulée. Nous aurons à en parler si vous voulez. Je suis prêt, devant la presse, à avoir un débat avec vous et de rappeler certains faits qui vont vous gêner.

Autre question ? Mme RUIZ.

Mme Martine RUIZ

M. PUJOL, je vous vois toujours aussi satisfait de votre gestion. Attendez-vous à ce que je ne la comprenne pas et que je ne la soutienne pas.

Il y a 2 temps forts dans la gestion d'une ville. Il y a le temps du budget prévisionnel, ce sont les promesses, ce sont les prévisions, vous nous les avez présentées au mois de mars, lorsque vous avez soumis au vote du Conseil Municipal le budget prévisionnel. Et puis il y a le temps du Compte Administratif, autrement dit le temps des réalisations, c'est l'heure de vérité. Vous nous proposez aujourd'hui de discuter de la réalité des chiffres 2007.

Alors, moi j'ai repris, forcément, j'ai rapproché le budget prévisionnel 2007 du Compte Administratif que vous nous présentez aujourd'hui et j'y ai retrouvé les 3 axes, M. PUJOL, 3 axes majeurs, sur lesquels vous souhaitiez faire reposer votre gestion 2007. Je vous les rappelle au cas où vous les auriez oubliés :

- 1^{er} axe, l'investissement. Vous disiez l'investissement va être renforcé.
- 2^{ème} axe, la dette. Vous disiez la dette va être stabilisée.
- Et 3^{ème} axe, la fiscalité zéro, nous allons maintenir la fiscalité zéro parce que Perpignan peut se le permettre.

Alors moi je voudrais vous donner ma version des choses. Sur l'investissement, d'abord il n'a pas été renforcé. J'ai regardé les chiffres 2006 et je les ai comparés aux chiffres 2007.

Vous proposez pour 2007, budget prévisionnel, décisions modificatives et restes à réaliser 130 millions d'euros d'investissement. Vous n'en réalisez que 52. Les dépenses d'équipements s'élèvent à 52 millions. Ça veut dire que vous avez un taux de réalisation, par rapport aux promesses, de 46 %. J'ai repris les chiffres de l'année dernière et nous étions à un taux de réalisation de 51 %. Donc votre niveau d'investissement n'a pas été renforcé. Il a même régressé.

Je ne parlerais pas de ce que je pense sur ces investissements, que je trouve politiquement décalés, socialement inappropriés aux besoins de Perpignan, mais je sais que mes amis en parleront, je leur laisserais développer ce thème. Je dis simplement que, pour faire les travaux que vous aviez prévus, autrement dit c'est 113 millions, vous auriez du emprunter encore davantage, puisque vous mettez en restes à réaliser pour l'année prochaine, sur la dette, 36 millions d'euros. Donc, pour moi, les investissements n'ont pas été renforcés. C'est le 1^{er} point.

Le 2^{ème} point sur la dette. Vous dites je vais la stabiliser. Stabiliser, ça veut dire ou bien qu'elle est maintenue au même niveau, ou alors qu'elle a régressé. Bien sûr ma préférence va vers cette 2^{ème} possibilité.

Où en est-on de la dette en stock ? Vous parlez tout le temps M. PUJOL de l'annuité. Mais l'annuité elle a baissé. Vous empruntez sur 35 ans alors que vous n'empruntiez que sur 15 ans, quand j'étais au début de mes mandats au Conseil Municipal. Et d'ailleurs M. PUJOL, vous aviez l'habitude de faire des petits graphiques sur l'annuité. Faites donc des graphiques sur le stock de la dette. Le stock ! En 2005, nous étions à 212 millions de dette. En 2006, nous sommes à 218 millions d'euros de dette. Et en 2007, au 31 décembre, donc 218 millions de dette. Vous me direz comment vous faites ces miracles, parce que moi je n'y arrive pas. Sur mon budget personnel je n'y arrive pas. Et déjà pour le 1^{er} janvier 2008, j'ai les documents, je les tiens à la disposition de ceux qui veulent les voir, vous êtes à 221 millions d'euros de dette ! Et les charges financières de cette dette 8 millions ½ de charge financière sur la dette, en stock. Mais ça ne vous suffit pas. Parce que cette dette en stock ne vous suffit pas. Il vous faut financer Perpignan en allant chercher à la banque des crédits de trésorerie. Et vous dites, d'une manière très élégante, je vous le reconnais M. PUJOL, ça vous le savez je vous l'ai toujours dit, vous dites "*ce sont les crédits de trésorerie des financements ponctuels qui permettent de subvenir...*". Ce ne sont pas des financements ponctuels ! Ça fait des années que vous empruntez. Et fin 2007, vous étiez à 12 millions de crédit de trésorerie ! Et Jacqueline AMIÉL-DONAT vient de rappeler, avec raison, que déjà vous avez ouvert une ligne de trésorerie, pour 2008, de 30 millions d'euros. Autrement dit, on a 900 000 € de charges financières sur les crédits de trésorerie.

Alors comment se situe la situation de Perpignan sur le plan financier ? M. le Maire, ou en tout cas M. Jean-Paul ALDUY, rappelait tout à l'heure que, pour fonctionner, vous avez besoin de 220 millions d'euros par an, en investissement plus le fonctionnement. C'est ça ? 220 millions. Vous avez 218 millions de dette, 12 millions de crédit de trésorerie. Et en banque, parce que j'ai regardé, moi, le compte de M. le Trésorier, vous avez 17 000 €. Ça veut dire qu'au 1^{er} janvier de l'année, vous pouvez vous planter devant la banque M. PUJOL, pas le 1^{er} janvier parce que c'est fête, mais à partir du 2 janvier, Oh !, vous êtes obligé d'aller chez le banquier. Votre gestion profite au banquier.

Pour en terminer maintenant sur la fiscalité. C'est vrai, fiscalité zéro. Vous faites une fiscalité zéro, mais pour nos enfants et pour nos petits-enfants, ce sera une fiscalité plus, plus, plus, plus. Parce que vous n'avez plus les moyens de fonctionner. Une dette, je viens de le dire, colossale. Des dotations de l'Etat qui baissent. Ecoutez, vous voulez que je vous le dise ? Je les ai en tête vous savez. Vous aviez prévu la dotation de solidarité urbaine qui est une dotation que l'on donne aux villes parce qu'elles ont des quartiers sinistrés, elle a baissé. Vous aviez prévu 3,5 millions et vous n'avez que 3,4 millions. Déjà elle

a baissé. Et sur le total, l'augmentation est inférieure à l'augmentation du coût de la vie, à l'augmentation de l'inflation. M. PUJOL c'est 218 millions de dette, il vous faut 220 millions pour fonctionner et vous avez 17 000 € en caisse, comptes du trésorier. Vous ne pouvez pas échapper à l'endettement.

Alors moi je voudrais dire une chose M. PUJOL, pour en terminer, je sais que vous avez conscience de la situation catastrophique dans laquelle se trouve notre ville. La preuve, c'est que vous êtes en train de faire tout financer par le privé. Je vais prendre 3 exemples. Jacqueline AMIEL-DONAT avait déjà parlé des immeubles que vous avez achetés à un privé 1 million d'euros et que vous revendez à un privé 500 000 €. Au passage, la ville perd 500 000 € !

2^{ème} exemple, les Dames de France M. PUJOL. J'aimerais que vous m'écoutez parce que là j'ai une question à vous poser. Je regardais les budgets annexes des Dames de France et j'ai vu que, cette année, il avait disparu. Alors j'ai posé la question à M. BROUSSE, il m'a effectivement expliqué que, pour des raisons techniques, le budget des Dames de France allait être intégré dans le budget principal. Et bien je suis allée regarder les comptes. En 2006 M. PUJOL, vous avez vendu une partie des Dames de France pour 1 300 000. Alors que dans le compte du Trésorier, la valeur comptable de ces biens était à plus de 2 millions, 2 069 000 si je me souviens bien. Au passage, vous avez perdu 1 069 000 au bénéfice des particuliers. Et quand je regarde ce que vous ont rapporté les Dames de France, en loyers pour 2007, 4 600 € de loyer, alors que vous y avez mis plus de 8 millions d'investissement ! Votre gestion profite aux banques et elle profite aux privés. Mais vous n'avez pas le choix. Je peux le comprendre vous n'avez pas le choix. Mais c'est une gestion profondément libérale, qui colle complètement à votre orthodoxie. Ce n'est pas la mienne. Vous poserez la question à ceux qui, à Perpignan, ont besoin de voir leur appartement réhabilité. Vous savez les sous de l'ANRU, l'argent que vous donne l'ANRU, vous en avez jusqu'à 2012, 2013 et nous ne sommes même pas au milieu du gué.

Voilà ce que j'avais à dire sur votre gestion. Ni l'investissement, les promesses n'ont pas été tenues. Sur la dette, encore moins. Et sur la fiscalité zéro, c'est un risque que vous faites courir à des générations qui vont nous suivre. J'en ai terminé.

Mme Nicole GASPON

Je crois que Martine RUIZ est allée au fond des choses, moi je serais beaucoup plus brève.

J'ai eu le sentiment, en lisant ce rapport, que d'abord vous n'aviez rien appris des dernières élections puisque ce rapport de présentation m'a paru le « copier-coller » du rapport du compte administratif 2006, 2005, etc. C'est-à-dire c'est toujours l'autosatisfaction, les cocoricos. On se gargarise du taux zéro dont on sait qu'il est quand même un peu lié à un tour de passe-passe combiné aux effets d'aubaine de l'augmentation des bases fiscales.

Martine RUIZ a pointé également le faible taux de réalisation au niveau de l'investissement puisque c'est 88 millions pour les 166 budgétés. Et c'est vrai que, quand on voit ce décalage, je pense que ça rend encore plus difficile à supporter l'état déplorable de certains équipements et notamment des équipements de base, les voiries, les trottoirs tout simplement dans certains quartiers qui ne sont pas au centre-ville. Je pense que quand même, on peut s'interroger.

Pas un mot dans ce rapport sur l'étranglement financier des collectivités territoriales, lié au désengagement de l'Etat. On évoquait tout de suite la baisse de la dotation de

solidarité urbaine. Vous savez qu'actuellement c'est même la mise en cause de cette dotation qui est à l'ordre du jour, donc ça risque d'entraîner d'énormes difficultés sans parler bien sûr des menaces qui pèsent sur les taxes professionnelles. Que deviendra la taxe de compensation de l'agglo ? Comment on peut, actuellement, être aussi réjoui dans une ville comme Perpignan et ajouter aussi dans ce rapport qu'on agit pour le pouvoir d'achat des Perpignanais ? Je ne crois pas que les Perpignanais aient le sentiment que le Conseil Municipal agit pour leur pouvoir d'achat. Ils sont déjà massacrés par la politique que vous soutenez quand même, au plan national, et le pouvoir d'achat des Perpignanais, malheureusement, avec la gestion que vous nous présentez et que vous entendez poursuivre, puisque c'est ce qui a été développé lors de la présentation du budget, je ne crois pas que leur situation soit en passe de s'arranger et je le déplore.

M. Jean-Marc PUJOL

Je vous remercie, Mme AMIEL-DONAT.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Moi je crois qu'il faut dire les choses simplement et clairement et la réalité des chiffres. Après, on peut présenter comme on veut à un moment ou à un autre. Mais à un moment donné on est bien obligé de poser l'avion, comme on dit et de dire la réalité.

Vous l'avez dit vous-même, chaque année c'est 220 millions. Le budget c'est 220 millions. Ce budget de 220 millions de la ville de Perpignan, c'est 150 millions en fonctionnement et 70 millions en investissement, en prenant l'investissement au total. Ça veut dire que, loin du discours et la phraséologie qui consiste à dire nous faisons beaucoup pour l'investissement, on est à moins d'1/3 en investissement et plus de 2/3 en fonctionnement. Ce sont les chiffres du TPG. Voilà. Ils sont simples au moins parce qu'ils sont présentés comme des chiffres normaux et non pas interprétés. C'est ça la réalité, 150 millions de fonctionnement, 70 millions d'investissement. Et la réalité du budget c'est le compte administratif qui nous le donne parce qu'on est très loin, bien sûr, du budget tel que vous l'envisagez en termes de prévision.

Parce que si on regarde ce qui était prévu pour 2007, entre le budget primitif et les DM s'agissant de l'investissement, on était à 166 millions, pour l'investissement. Sauf qu'en réalité, l'investissement est réalisé à hauteur de 42 %, ce qui est bien en deçà du seuil qui permet véritablement de qualifier que le budget de la ville de Perpignan est non sincère. Bien sûr. Même pas 42 % !

Et chaque année c'est la même chose. Ça veut dire que chaque année, vous réintroduisez dans le cadre du budget primitif plus de 60 millions d'euros de restes à réaliser sur les recettes d'investissement. Et, chaque année, vous faites la même chose. Et on peut remonter sur 3, 4 années en arrière, c'est la même chose. Ça veut dire que ces restes à réaliser, de l'ordre de 60 millions d'euros, que vous réinvestissez dans un budget primitif que vous gonflez, pour l'apparat, puisque la réalité c'est 70, ce n'est pas 166 ! Et la réalité des investissements d'équipement, c'est 52 et ce n'est pas 123 ! La réalité elle est là. Donc ça veut dire que ces restes à réaliser que vous tirez, d'une année sur l'autre, c'est votre variable d'ajustement qui permet de présenter, soi-disant, une politique de gestion de la ville qui soit une politique dynamique d'investissement.

Vous savez, puisque vous aimez faire les comparaisons avec d'autres collectivités, les 52 millions, qui sont les 52 millions du budget d'investissement sur les équipements de la ville de Perpignan, ça n'est même pas les 2/3 de ce qui est consacré par une autre

collectivité pour les routes. Et vous osez parler d'une politique d'investissement dynamique ! En réalité on est à plus de 2/3 du fonctionnement et 1/3 d'investissement.

Et ce qui est grave M. PUJOL, c'est qu'il faut aligner les chiffres entre eux :

- 220 millions : 150, fonctionnement, 70, investissement
- 218 millions de stock de dette, comme l'a dit Martine,

et vous allez nous présenter tout à l'heure un dossier qui est un dossier qui va, alors non pas comme l'a dit le Maire mettre en péril les équilibres financiers, il va simplement accentuer les déséquilibres financiers déjà existants parce que votre PPP, qui est essentiellement en fonctionnement, va alourdir encore, va accroître encore la portion du fonctionnement par rapport à l'investissement. Vous avez des banquiers dans votre groupe, ils vous le diront, 1/3 d'investissement ce n'est pas grand-chose. Et on va alourdir encore en fonctionnement et, avec cette garantie que vous dites, on n'augmente pas les impôts. Les impôts ça représente 100 millions d'euros de recettes dans votre budget de fonctionnement ! Ça veut dire que votre budget de fonctionnement, 150 millions d'euros, c'est 100 millions d'euros d'impôts. Et vous allez payer la charge qui va revenir à 8,5 pour le PPP, selon les calculs de M. ALDUY, annoncés dans son interview. Vous allez alourdir cette charge en prenant où ? En prenant nécessairement sur les impôts ou en prenant sur des services publics, ça veut dire que vous allez, et vous l'avez déjà fait, vous transformer en une municipalité qui est une coquille juridique complètement vidée de ce qui est son essence même, à savoir ses services publics municipaux. Parce que vous n'aurez pas d'autres moyens, ce que vous faites d'ailleurs au quotidien, et on le voit et on le verra dans les autres dossiers, que de vendre au privé, que de vous débarrasser d'un certain nombre de missions sur des sociétés privées parce que vous êtes en train de plomber complètement le budget de la ville et pour 32 ans. Et pour 32 ans ! On y reviendra.

Donc réfléchissez, la réalité des chiffres, c'est celle là. La réalité, elle est accessible à tout le monde. Il suffit d'aller voir le compte de gestion établi par M. le Trésorier Payeur Général. Il suffit d'aller le voir le tableau, c'est simple, c'est le tableau de la page 24. Donc vous le verrez. Arrêtez de mentir, on est complètement plombé par le fonctionnement, et la réalité de vos différents dispositifs de financement, ce n'est que pour montrer, pour dissimuler l'incurie qui est la vôtre en terme de politique dynamique d'investissement, parce que vous ne savez pas faire, et vous dissimulez derrière d'autres techniques qui plombent complètement le budget de la ville de Perpignan et sur son fonctionnement, ce qui n'est pas simple en tant que tel.

M. Louis ALIOT

Ça tombe bien que je prenne la parole, puisqu'au même instant, il y a l'entrée des artistes, si je puis dire, et que mon groupe s'indigne, aujourd'hui, de la visite de M. BOUTEFLIKA, le 14 juillet, et le fait qu'il assiste au défilé du 14 juillet devant les armées Françaises, pour tous les crimes qu'il a commis au nom du FLN, soutenu par ces gens là d'ailleurs.

Ceci étant dit, je vais parler du budget. Je reprends évidemment les chiffres de Mme RUIZ qui est une spécialiste de la question pour vous dire qu'il y a quand même un contraste, et je pense que ça aurait pu être évité, entre votre présentation dithyrambique, il faut bien le dire. Moi quand j'ai lu ce rapport là, j'ai cru à une farce. Je vous le dis. Parce que quand vous lisez la première page, vous dites il n'y a pas besoin d'élus de l'Opposition, on quitte la salle, c'est parfait. La fiscalité, la progression, la dynamique des recettes, etc., mais vous êtes effectivement plombés par le fonctionnement. Mais là, c'est un choix politique. Et moi, contrairement à l'Opposition de gauche, non seulement il y a le peu d'investissement, mais vous êtes plombés par une

situation sociale à Perpignan. Une situation communautaire. Il y a des quartiers qui ne vivent que parce que la mairie est derrière et subventionne ces quartiers. Je ne sais pas combien de temps ça peut durer, ou combien de temps ça durera parce que, quelle que soit la politique, c'est toujours le contribuable qui paye. Ça c'est certain.

Mais, comme vous ne pouvez plus être soutenu par l'Etat, l'Etat n'a plus d'argent, la dotation baissera à l'avenir. C'est une volonté d'ailleurs qui ne vient pas de l'Etat mais des institutions européennes. Et comme vous serez obligés d'augmenter la fiscalité, parce que sinon je ne vois pas comment vous pouvez tenir, et entre parenthèses concernant la fiscalité, j'aimerais savoir sur quelles bases vous vous basez pour dire qu'elle a stagné. Parce que moi j'ai pris, avec Mme FESENBECK, la Taxe Foncière de sa maison, ça augmente ! Vous allez m'expliquer pourquoi la Taxe Foncière

M. Jean-Marc PUJOL

Il y a le Conseil Général et la Région sur la Taxe Foncière.

M. Louis ALIOT

Non, non, c'est la part municipale. La part communale. Mais peut-être, peut-être.

M. Jean-Marc PUJOL

Continuez.

M. Louis ALIOT

Le fait est que cette politique sociale que vous maintenez, dans ces quartiers, a un coût. Et ce coût de fonctionnement devient de plus en plus exorbitant. Alors il y a effectivement la situation générale dont vous n'êtes pas responsable, enfin si, je ne sais pas vous M. PUJOL mais vous êtes quand même une municipalité UMP. Alors je sais bien que M. SARKOZY parle beaucoup, pour ne rien dire bien souvent, et j'ai l'impression que la politique « bling-bling » de l'Élysée est en train de transpirer au niveau local à Perpignan. Ça c'est certain. Mais tout ça c'est à mettre en relation avec la situation réelle du terrain.

Et là, M. PARRAT, qui est maintenant le manitou aux quartiers, si je puis dire, le grand manitou, il va falloir qu'il nous explique comment, avec autant de moyens sociaux, d'aides de subventions à des associations, pour certaines à perte, en pure perte ou alors c'est de l'achat de paix civile, c'est plus grave pour une démocratie, une république, comment on en arrive aux chiffres du Figaro, M. PARRAT, où Perpignan 40^{ème} ville la plus insécuritaire de France ! 2 fois le niveau national d'insécurité ! Et pourtant il y en a des moyens mis en œuvre, je ne les conteste pas d'ailleurs, parce que je pense que, au point où nous en sommes, ce n'est même plus un problème de sécurité et sécuritaire, c'est un autre problème qui dépasse largement le cadre de la municipalité et qui touche même à l'essence de la nation.

Mais pour ce qui est de votre budget, là, la présentation me paraît hasardeuse, honnêtement, vu la situation, vu les chiffres et le résumé dithyrambique, ça me paraît quelque part se moquer un peu du monde, je vous le dis franchement. Et puis cette politique, vous pouvez la changer. C'est vous qui êtes majoritaires. Mais j'ai bien peur, vu ce que nous avons à voter après dans un certain nombre de domaines, que vous continuiez dans la même direction, parce que vous êtes aussi privés d'un petit côté

idéologique. Mais ça c'est un autre souci. Et peut être qu'on en reparlera dans les élections futures. Mais, pour le Compte Administratif de l'année précédente, évidemment, nous ne le voterons pas puisque nous n'étions pas là, mais moi je tiens à mettre en alerte la municipalité sur les conséquences de la politique qui a été menée et qui continue d'être menée, que ce soit socialement ou financièrement pour les comptes de la mairie.

M. Jean-Marc PUJOL

Y a-t-il d'autres questions ? Bien. Je suppose, avant de vous répondre, que vous me considérez toujours comme illégitime ? Oui, Mme AMIEL-DONAT ? Mme GASPON aussi ?

M. Jean CODOGNES

(HORS MICRO - Inaudible)

M. Jean-Marc PUJOL

Ça M. CODOGNES, avec le long passé de votant systématique au Conseil Général de n'importe quoi, vous êtes bien placé pour donner des leçons ! Bien placé !

Mme RUIZ, je suppose aussi que vous me considérez comme illégitime ?

Mme Martine RUIZ

Ecoutez M. PUJOL, moi je ne suis pas responsable de ce qui s'est passé au bureau n° 4 ! Moi je crois que si certains d'entre vous avaient eu le courage de dire non, on ne peut pas accepter de gérer cette ville avec ce qui s'est passé, on n'en serait pas là. On ne peut pas payer M. PUJOL ce qui vous revient.

M. Jean-Marc PUJOL

Je vous pose une question simple.

Mme Martine RUIZ

Et bien voilà, je vous dis que

M. Jean-Marc PUJOL

Très bien. Donc ce que je vous propose, pour ceux qui me considèrent comme illégitime, je vous propose comme vous le faites en permanence, de faire un débat politique sur la fiscalité et sur les finances de la Ville de Perpignan, du Conseil Général et des autres villes du département, devant la presse, quand vous voudrez, on parlera politique.

Vous vous gardez bien de révéler la lettre que vous a adressée le Préfet montrant l'inanité de vos observations en matière budgétaire.

Mme Martine RUIZ

(HORS MICRO) Mais vous plaisantez !

M. Jean-Marc PUJOL

Excusez-moi, je vais répondre à M. ALIOT qui, lui, respecte la démocratie d'une autre manière que la vôtre.

(Réactions - Brouhaha)

Oui tout à fait. M. ALIOT, on a un long passé ! Un long passé démocratique, ce n'est pas le cas des autres.

(Brouhaha)

En revenant sur le Compte Administratif, permettez-moi de tordre le cou à plusieurs rumeurs relayées et aux contre-vérités assénées dans des conférences de presse. « *Perpignan est une ville très pauvre* ». Ah oui ? Alors c'est intéressant, M. ALIOT vous allez le savoir, parce que c'est : Grande Ville de France - revenu par habitant - année 2007. Alors nous sommes quand même plus riches que Lille. On est quand même plus riche que Poitiers. On est quand même plus riche que Brest. Nous sommes quand même plus riches qu'Avignon. Contre-vérité absolue ! Qui est diffusée notamment par M. CODOGNES.

M. Jean CODOGNES

(HORS MICRO - Inaudible)

M. Jean-Marc PUJOL

Perpignan, le revenu que vous pouvez contrôler*(Brouhaha)*..... S'il vous plaît, permettez-moi de répondre. Je réponds. Le revenu, publié par Perpignan, par habitant est de 8 254 €.

(Réactions - Brouhaha)

Attendez, s'il vous plaît !

(Réactions - Brouhaha)

Montpellier, pour vous donner des comparaisons précises, Montpellier est une ville bien plus riche que nous c'est vrai. Par habitant il y a 200 € de plus.

Il y a quand même une autre statistique sur le site du Ministère des Finances qui est intéressante : le revenu fiscal, publié par la Direction Générale des Impôts. Pour Perpignan, le revenu fiscal par habitant est de 13 044 €. Il est de 14 347 pour Montpellier, donc un écart de 330 €.

Le revenu fiscal par foyer fiscal imposable...

(Brouhaha)

Excusez-moi, je pourrais répondre quand même !

(Brouhaha)

Il est de 23 077 pour Perpignan et il est de 23 297 pour Montpellier. Sur la première question M. ALIOT je vous réponds.

Permettez ! Je ne vous ai pas interrompue, acceptez que je puisse répondre à la question de quelqu'un qui considère que nous sommes ici dans un état de droit et que nous siégeons en vertu de principes qui s'appellent les principes de respect du droit ! C'est tout, je ne vous demande que ça. Je ne demande rien d'autre. Je ne demande pas de faveur. Je demande qu'on respecte le droit dans cette assemblée. C'est tout. Parce que sinon, on peut ne pas respecter le droit et on va dans la rue !

Concernant la dette par habitant. Là, la dette par habitant, le subterfuge est bien sûr d'oublier, quand on fait les comparaisons avec les villes qui ont tout transféré dans des communautés d'agglomérations. Ainsi on compare la dette par habitant de Perpignan, qui n'a pas transféré à la Communauté d'Agglomération l'intégralité des équipements sportifs et l'intégralité des équipements culturels, et on compare à Montpellier qui a totalement tout intégré.

Alors Madame, quand on veut faire une comparaison, on fait une comparaison par habitant, en additionnant la dette portée par la Communauté d'agglomération de chaque collectivité concernée. Parce que quand on a, sur le stade Aimé Giral, à financer 15 millions d'euros de travaux, il est évident que lorsque la ville supporte seule ce financement, et bien ce financement porte plus sur les habitants de Perpignan.

M. Jean CODOGNES

(HORS MICRO - Inaudible)

M. Jean-Marc PUJOL

C'est faux. C'est faux. Un débat quand vous voulez. Vous venez de dire 30 % ! Quand vous voulez, ce n'est pas vrai. Une fois de plus.

Sur le deuxième point, M. ALIOT, je vous ai répondu, sur la dette par habitant. Je rappelle M. ALIOT qu'en terme financier, ce qui est intéressant c'est de savoir quelle est la capacité de la ville à rembourser sa dette. Et je ferai remarquer que la capacité de la ville à rembourser sa dette, cette année avec un excédent de 23,8 millions d'euros, fait que cette municipalité est capable de rembourser sa dette en 11,6 ans, sans faire d'augmentation d'impôts. Parce que, M. ALIOT, je vous réserve la primeur d'une information intéressante. Nous avons 2 taux qui sont, l'un le taux de Taxe d'Habitation le plus faible de France après Caen, soit 16,68. Et nous avons notre taux de Taxe Foncière qui est le plus faible du Languedoc Roussillon. Bien. Comme certains ont l'habitude de nous comparer à Montpellier, j'ai imaginé que nous augmentions nos impôts pour les mettre, pas au-delà de Montpellier bien sûr, mais au même niveau que Montpellier. Et bien savez-vous M. ALIOT que ça nous ferait rentrer dans les caisses municipales presque 15 millions d'euros et que nous pourrions rembourser notre dette avec une facilité déconcertante.

Notre choix politique M. ALIOT, ce n'est pas le vôtre je l'ai très bien compris, sur les dépenses sociales, mais c'est le nôtre. C'est justement d'être capables, pendant cette période où le pouvoir d'achat est important à préserver, de faire en sorte et de préserver le pouvoir d'achat des Perpignanais. C'est-à-dire que nous considérons qu'augmenter les

impôts, c'est handicaper la totalité des habitants de la ville de Perpignan et c'est pour ça que nous faisons un choix de fiscalité basse puisque nous ne l'avons pas bougé depuis 7 ans.

Concernant l'investissement. Pourquoi avons-nous investi ? Nous avons investi parce que les taux d'intérêts étaient très faibles et parce que nous trouvions tout à fait normal de faire payer, sur la durée de fonctionnement des équipements, les emprunts aux Perpignanais. Il est complètement anormal de demander aux Perpignanais de financer par leurs impôts un équipement qui va durer pendant 15, 20, 25 ou 30 ans. Et c'est pour cela que nous avons fait ce choix. C'est un choix dont il a été qualifié tout à l'heure de choix libéral, mais c'est un choix que nous assumons. Nous préférons ce choix.

D'autre part, je vous rappellerais que, dans ce choix que nous avons fait, c'est un bon choix, c'est un choix que font les foyers. Ne vaut-il pas mieux se loger en empruntant sur 15 ans, que dépenser son argent en allant le jouer au casino ou aux cartes ? Et il me paraît tout à fait normal, pour les investissements qui vont être à la disposition des Perpignanais pendant des années, il me paraît tout à fait normal de les avoir échelonnés sur la durée. D'ailleurs je ferais remarquer que l'Etat Français lui-même, après avoir donné comme objectif aux collectivités de ne pas emprunter au-delà de 15 ans, emprunte lui sur des périodes de 50 ans ! Alors ces choix que nous avons fait, non pas sur des emprunts de 50 ans, sur des périodes plus courtes, a l'avantage d'avoir permis aux Perpignanais de conserver le plus d'argent disponible car nous ne leur avons pas prélevé et nous permet de lisser les investissements sur la durée de leur utilisation.

Voilà quel est le choix que nous avons fait. Voilà quel est le choix qui est traduit dans ce document qui s'appelle le Compte Administratif. Tout le reste ne sont que des vaticinations !

Mme Martine RUIZ

M. PUJOL. Je voudrais, parce que vous apportez des éléments nouveaux dans cette réponse, répondre à 2 de vos arguments qui prouvent bien que vous êtes très, très mal à l'aise.

On a simplement dit que Perpignan était une ville pauvre. Pourquoi nous parler de Montpellier et de Lyon ?

M. Jean-Marc PUJOL

Parce que c'est faux Madame.

Mme Martine RUIZ

Attendez.

M. Jean-Marc PUJOL

C'est faux ! Je regrette.

Mme Martine RUIZ

Alors, attendez.

M. Jean-Marc PUJOL

C'est faux ! Voilà. Je peux donner le tableau publié de la richesse par habitant. C'est faux.

Mme Martine RUIZ

Vous voulez que je vous donne le document que vous avez établi pour demander au FEDER, donc à des fonds européens, de l'aide pour les quartiers ? Vous voulez que je vous le donne ? Je l'ai à la disposition des journalistes.

M. Jean-Marc PUJOL

Madame RUIZ.....

Mme Martine RUIZ

Vous avez dit dans le document, il n'est pas du Figaro, il n'est pas de Match, il est de vous ! Vous dites « *Perpignan est une ville pauvre, 40 % seulement des gens payent l'impôt sur le revenu* ». Moi je le paye l'impôt, et je suis bien contente de le payer. Ça prouve que j'ai des petits moyens. 40 % des gens payent l'impôt

M. Jean-Marc PUJOL

Par rapport aux Perpignanais, de gros moyens !

Mme Martine RUIZ

Des gros, je l'assume. De très gros même à vrai dire.

M. Jean-Marc PUJOL

Vous faites partie de ce qu'on appelle les couches privilégiées.

Mme Martine RUIZ

Oui, là vous noyez le poisson ! Alors sur l'argument de la pauvreté, 40 % des foyers Perpignanais payent l'impôt sur le revenu, ce n'est pas un signe de richesse. 22 % seulement des Perpignanais payent la Taxe d'Habitation, ce n'est pas un signe de richesse. Et c'est vous-même qui l'écrivez. C'était presque pathétique à lire. Je me suis dit ce n'est pas possible que cette ville soit aussi pauvre ! Vous le voulez le document ? Je vous le donne et je le donne aux journalistes.

Vous expliquez que Perpignan manque dramatiquement de moyens. Vous expliquez la situation de chômage dans laquelle est Perpignan sur certains quartiers. Vous parlez de 30 %. Je l'ai le document. Et il est de vous ! Alors ne me parlez pas du Figaro. Et on le regrette M. PUJOL, on le regrette que Perpignan soit pauvre. On regrette simplement qu'à partir de ça, vous ne rétablissiez pas une politique qui permette à cette ville de s'en sortir socialement. Avec des investissements qui répondent aux réels besoins de Perpignan. La voilà la vérité. Et si vous voulez le document, je l'ai là. C'est vous qui l'avez signé.

M. Jean-Marc PUJOL

Madame, je me permets de vous dire.....

Mme Martine RUIZ

Ne racontez pas n'importe quoi quand même !

M. Jean-Marc PUJOL

Je me permets de vous dire que c'est vous qui racontez n'importe quoi. Je me permets de vous dire que les difficultés.....

Mme Martine RUIZ

Vous me sortez le Figaro !

M. Jean-Marc PUJOL

Ça n'a rien à voir avec le Figaro. Je me permets de vous dire que les difficultés que rencontre Perpignan, d'autres collectivités, notamment ce que vous dites Non mais vous permettez que je vous réponde. Vous vous en fichez peut-être des difficultés que rencontre Perpignan, pas moi ! Ce que je veux dire c'est que les difficultés que rencontre Perpignan, notamment avec des foyers pauvres, Lille les rencontre de la même manière. Quand on voit que le revenu, à Lille, par habitant est de 7 958 € et que le revenu à Perpignan est de 8 254 €, je n'en tire pas comme conclusion que la ville de Lille est pauvre, j'en tire comme conclusion qu'elle a des difficultés, comme la ville de Perpignan. Non, mais vous vous fichez de tout. Peut-être, sauf que, quand on donne des informations, il faut essayer dans un souci d'éthique, de donner des informations exactes !

M. CODOGNES.

M. Jean CODOGNES

La semaine dernière, le journal « La semaine du Roussillon » publiait une intervention du Préfet, devant les élus du Département. Il était indiqué que 22 000 logements dans le département étaient insalubres ou indignes. Il était indiqué que 70 % de la population de Perpignan était recevable à obtenir un logement social. Il était indiqué que la strate de 25 ans à 55 ans de Rmistes était supérieure du double à la strate nationale.

Quand vous vous postez sur le site du Ministère des Finances, je l'ai fait le 3 ou le 4 juillet 2008, il y a quelques jours, j'ai regardé quel était l'endettement de la ville de Perpignan

parce que j'ai en tête l'arrêt du 27 mai 2005 de la Cour des Comptes de Montpellier qui attire l'attention sur la gestion calamiteuse de la ville. Et ils étaient déjà venus en 2001. En 2001, ils avaient estimé qu'il fallait 19 années pour rembourser la dette. Vous savez qu'au-dessus de 15 ans, c'est la mise sous tutelle si la Cour le décide. En 2005, ils ont attiré votre attention sur le surendettement de la ville et nous étions aux alentours de 1 980 € pour une strate moyenne nationale de la moitié.

Le chiffre qui est publié aujourd'hui par vos amis du Ministère des Finances fait état d'un endettement de 2 040 € par habitant, au 31 décembre 2007. Et la strate pour une ville comparable est de 1 080 €. C'est-à-dire que votre gestion a entraîné un endettement de la ville de Perpignan de plus du double par rapport à la strate comparable. Et ne venez pas me raconter que dans des villes on a transféré la dette dans les agglomérations et que vous n'auriez pas eu le temps de le faire. Le chiffre est du 31 décembre 2007 et la Cour des Comptes déjà en 2005 attirait votre attention sur la façon calamiteuse de gérer les finances publiques.

Martine RUIZ a raison. Vous êtes depuis 1993 dans une spirale qui a provoqué cette pauvreté. Pourquoi ? Parce que vous refusez de réaliser les investissements qui sont nécessaires. Vous refusez d'emprunter pour ce qui est indispensable. Vous refusez de vous pencher sur la modernité de cette ville. Les investissements nécessaires c'est, d'une part, l'université, d'une part, l'économie de la connaissance, d'autre part, les problématiques d'habitat insalubre, de crèches, de transports urbains. C'est ça en réalité les priorités de la ville. Avec bien sûr une volonté affirmée d'augmenter ---M. PUJOL, moi je vous regarde quand je vous parle--- d'augmenter la richesse. Et il y a des villes qui étaient en grosse difficulté. Il y a des villes qui ont eu des chocs économiques épouvantables. Il y a des villes, vous n'avez qu'à regarder aux alentours de nous, vous citez Montpellier, mais Montpellier est une ville qui se développe sur le plan économique avec une vitesse incroyable. Vous avez Grenoble. Grenoble qui était effondrée il y a 20 ans. Grenoble s'est développée à cause essentiellement de la volonté de la municipalité qui a su investir.

Et je voudrais vous dire un chiffre que je n'avais pas mais que je suis allé vérifier. Vous savez que le Conseil Général, auquel vous demandez beaucoup d'argent mais que vous critiquez chaque fois qu'il augmente les impôts, m'a nommé à la commission d'attribution des finances européennes. Est-ce que vous savez... M. ROSTAND, vous êtes sans doute un garçon très fiable et très loyal, mais essayez de participer à ce débat qui est important pour la ville de Perpignan. Il est important parce que nous essayons, au-delà de la polémique qu'il peut y avoir entre l'opposition et la majorité, nous essayons aussi de convaincre dans l'intérêt des Perpignanais. Et je sais que parmi vous il y en a quelques uns qui sont convaincus de la justesse de notre point de vue. Et j'essaye de convaincre parce que dans votre travail qui sera terminé, je le souhaite, en janvier 2009, dans votre travail interne je pense que vous pouvez prendre en considération les réflexions qui sont faites ici en Conseil Municipal dans le secret de vos délibérations. Et bien je voulais vous dire que j'ai examiné les fonds européens, les fonds européens qui ont été versés en Catalogne Sud et les fonds européens qui ont été versés chez nous. Et bien sachez que dans les 30 dernières années, il a été versé la même somme de fonds européens en Catalogne Sud qu'ici, chez nous. La seule différence c'est que le personnel politique, là-bas, a fait des investissements qui sont aujourd'hui rentables, avec des effets leviers. Ce que vous n'avez pas fait.

Depuis 1993, votre équipe.... M. ALDUY, depuis 1993 vous dirigez cette ville qui est le bourg centre du département. Vous dirigez l'agglo, vous êtes la personnalité la plus importante sur le plan économique de ce département et donc il vous incombe aujourd'hui d'assumer la responsabilité que le Préfet a dénoncé, c'est quand même peu banal de voir un Préfet de la République convoquer l'ensemble des élus d'un département et de venir leur dire, voilà ce que vous ne faites pas et voilà ce que vous

devez faire, au mépris d'ailleurs de la liberté des collectivités territoriales. Et s'il le fait, c'est pourquoi ? C'est parce que, vu de Paris, vos propres amis sont catastrophés par la façon dont vous menez l'économie et la politique sociale de ce département !

Alors je vous demande d'y réfléchir, sans doute aujourd'hui nous serons inaudibles, mais d'y réfléchir. Vous faites de mauvais choix. Et il convient de prendre exemple sur ce qui fonctionne ailleurs, sans sectarisme, avec pragmatisme et je suis sûr que si vous nous écoutez, si vous repensez votre politique, et bien Perpignan pourra à nouveau renouer avec le progrès parce que la chute de Perpignan, je le regrette, mais elle est assez facile à dater, c'est depuis, en gros, les années 1990.

(Brouhaha)

M. Jean-Marc PUJOL

S'il vous plaît, s'il vous plaît ! Je voudrais qu'on aille au bout du débat. Excusez-moi, je donnerais la parole à ceux qui l'ont demandée.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Je n'ai pas beaucoup parlé, j'ai demandé, j'ai attendu. Je voudrais M. PUJOL qu'on revienne encore une fois. Donc vous avez votre manière d'expliquer, moi je prends simplement les chiffres à l'état pur tels qu'ils apparaissent dans le document qui est donc le compte de gestion établi par M. le Trésorier Payeur Général, qui est important puisque c'est ça la réalité des chiffres.

Ce qui est grave M. PUJOL, et vous le savez, c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure, ce déséquilibre qui est de plus en plus net et de plus en plus accru entre le budget section fonctionnement, donc plus des 2/3 encore une fois, et l'investissement qui ne représente même pas 1/3. Et comme votre discours est un discours qui consiste à faire croire à la population que vous menez une politique dynamique d'investissement, vous vous êtes même appelés pendant la campagne, les constructeurs, les bâtisseurs, en vous faisant prendre en photo, Jean-Paul ALDUY, devant des grues, devant des chantiers.

Cela veut dire que, pour donner du contenu à cette image que vous voulez créer, que vous voulez accréditer auprès des gens, vous recourez à des modes de financement, comme celui que nous allons voir tout à l'heure, le Partenariat Public Privé, qui ne pèse que sur le fonctionnement, ou essentiellement, au 3/4 sur le fonctionnement et il y a un petit 1/4 sur l'investissement, il n'y a que le loyer financier, et donc ça veut dire que pour pouvoir accréditer cette idée d'une équipe qui construit, qui investit, alors que vous ne le faites pas, peut-être parce que vous n'en avez pas les moyens, peut-être parce qu'il faut faire des choix effectivement au niveau du fonctionnement, vous êtes en train au contraire d'auto nourrir le déséquilibre que vous voulez cacher. Pour cacher la faiblesse du budget investissement, vous nourrissez encore davantage le déséquilibre, avec cette portion de plus en plus importante du budget fonctionnement. Et c'est gravissime !

Vous savez bien qu'on va, nécessairement, à un moment ou à un autre, avoir de gros problèmes. Et on peut le dire comme vous le voulez mais les chiffres, là aussi, ils y sont. La masse de dette qu'énonce Martine, elle est réelle. Et donc c'est vrai qu'on peut penser que, comme pour tous les ménages, on peut étaler. Il n'en reste pas moins vrai qu'effectivement au-delà de 15 ans, l'autorité peut décider que la ville doit être mise sous tutelle. Et vous le savez, c'est juridique. Donc c'est grave. Alors arrêtez de dissimuler. Arrêtez de faire croire que. Prenons les décisions qui sont les décisions saines. Arrêtons de

vouloir faire des dépenses qui ne servent à rien ou en tout cas qui ne sont pas de nos moyens aujourd'hui.

La première des choses qu'on doit demander à un élu responsable, c'est la lucidité. Donc soyons lucides. Soyons lucides et responsables vis-à-vis des habitants de cette ville. Et il est des choses que nous ne pouvons pas faire.

M. Jean-Marc PUJOL

Très bien. M. FONS.

M. Jean-François FONS

Moi je voudrais intervenir à plusieurs niveaux. D'abord, très sincèrement, pour être nouvel élu, et aux Finances, j'ai passé 3 mois à visiter les services concernés, les services financiers de la ville. Je tiens à dire qu'il y a, comme vous d'ailleurs, en prenant rendez-vous, et en y allant correctement, ça se passe très bien, on est très bien reçu, je vous le garantis. Mais pour aller plus loin, moi j'aimerais qu'on aille un peu plus loin. Je crois que chacun vous avez vos compétences. Il n'y a pas de doute. Vous avez tous vos compétences par rapport à vos métiers. Moi, j'ai 29 ans de banque. Donc je pense avoir des compétences au-delà des vôtres !

(Réactions)

Et je peux vous dire que les services financiers de la ville.....

M. Jean-Marc PUJOL

S'il vous plaît, je souhaiterais que l'on puisse intervenir

M. Jean-François FONS

Un peu de respect ! Je peux me lever pour parler.

M. Jean-Marc PUJOL

M. FONS, vous vous asseyez. Je souhaiterais qu'on puisse intervenir comme dans une instance démocratique, en respectant la parole des uns et des autres.

M. Jean-François FONS

Merci Jean-Marc. Donc je tiens à dire qu'après 3 mois j'ai eu le temps de regarder les comptes de la ville avec les « responsables » des services divers, financiers et fiscaux, et je tiens à dire qu'il y a des gens très compétents dans ces services qui sont d'une transparence totale. Le budget de la ville est suivi au mois le mois sur un tableau mensuel qui, bien sûr, permet d'avoir une vision en permanence des recettes et des dépenses. Nous nous réunissons une fois par mois afin, en ce qui me concerne, de mieux comprendre le fonctionnement et je crois qu'aujourd'hui, comme disait Jean-Marc PUJOL tout à l'heure, il me paraît indispensable, en dehors de cette assemblée, avec tout le respect que nous lui devons, que nous organisions très vite des débats, en dehors de

l'assemblée, pour peut-être et sans prétention aucune, vous donner un peu plus de formation dans ce domaine car je crains que vous ayez trop d'incompétence. Que vous soyez bons avocats, je n'en doute pas. Que vous soyez bons professeurs, je veux bien. Mais vous n'êtes pas dans la réalité. Le service public, que je connais très peu, je le rapproche au service privé en disant que lorsqu'on sait lire un bilan, lorsqu'on sait analyser un bilan privé, on est capable de présenter des choses d'une autre manière. Et je crois qu'aujourd'hui vous avez une manière d'approcher la finance de la ville en disant que la ville est surendettée mais c'est faux. C'est complètement faux. Vous vous plantez. Mais on va vous le prouver.

Alors comme on passe beaucoup de temps là-dessus, moi je me fais un plaisir, bien sûr avec l'aval de Jean-Marc et du Maire, et des services administratifs qui ont les compétences qui sont bien au-dessus des vôtres, permettez-moi de vous le dire, et respectez au moins cela. Parce que là aujourd'hui vous insultez ces gens là aussi.

(Réactions)

Et oui ! Vous parlez mal de ces gens là. Vous les insultez. Vous mettez en doute leurs compétences, mais c'est très grave. Ce sont des gens qui sont au service de la ville depuis des années. Et je ne peux pas accepter ce que vous dites. On n'est pas dans un tribunal ici M. CODOGNES. On n'est pas dans un tribunal. On est dans un endroit démocratique où les gens peuvent s'exprimer. Laissez-moi terminer. Ce que je déplore, c'est que vous parlez de choses que vous ne connaissez pas.

(Réactions)

Permettez-moi de vous le dire. Et je suis tout à fait disposé, avec les services de la ville, de vous donner plus d'informations. C'est assez transparent croyez-moi.

(Réactions)

Je suis à votre entière disposition.

M. Jean-Marc PUJOL

S'il vous plaît. M. FRANQUESA a demandé la parole.

M. Michel FRANQUESA

Très tranquillement. Je ne pense pas que quelqu'un ait, ici, parmi ceux qui sont intervenus, essayé de donner des leçons. Ça c'est une première chose. Je n'ai pas entendu ici quelqu'un parler d'incompétence, ni des services, ni des employés de la municipalité. Non. Ce qui me semble être au cœur du débat, ce sont les choix politiques qui sont faits et c'est bien là le lieu où on doit débattre des choix politiques. Personne n'a parlé d'incompétence, ni mis en cause quelque employé ou quelque service ici. Autant que j'ai pu être attentif jusqu'à maintenant et je n'ai interrompu personne et je n'ai fait aucun brouhaha, ni aucune remarque par rapport à quelque intervention que ce soit.

Par rapport aux comparaisons qui sont faites par rapport aux autres villes, je rajoute par rapport aux remarques de Mme RUIZ tout à l'heure, quand elle disait ça ne nous intéresse pas. C'est dans ce sens là, il me semble, qu'il faut le comprendre. Nous sommes ici pour débattre des choix politiques et des choix budgétaires qui concernent la ville de Perpignan. Si la ville de Perpignan était la mieux classée, nous aurions quand même à

débattre de ses choix politiques et de ses choix budgétaires. Et c'est dans ce cadre là que les interventions se justifient et qu'il y a des choix politiques qui sont faits et qui ne sont pas faits. Et on peut ne pas les partager.

Parmi les éléments qui sont donnés, vous nous répondez qu'un certain nombre de transferts n'ont pas été faits au niveau financier, vis-à-vis de l'agglo. Mais apparemment, d'après les éléments dont je dispose moi, il y aurait une dette supplémentaire qui serait de l'ordre de 120 millions d'euros si ce qui a été transféré à l'agglo restait à la ville. Donc ça remettrait en cause ce débat là. Voilà juste ce que je voulais dire.

M. Jean-Marc PUJOL

Je vous remercie. Bien je vais vous proposer de passer à l'approbation du Compte Administratif. Ah M. ALIOT, pardon.

M. Louis ALIOT

Pour répondre à mon collègue évidemment, enfin moi je n'ai pas attaqué les services et c'est vrai que les chiffres qui y sont et le rapport d'ailleurs est très bien fait. Mais c'est la ligne politique qui est suivie, moi, que j'attaque.

Néanmoins, je ne peux pas laisser quand même, et je regrette que ce soit moi qui le fasse, mais je le fais, laisser passer ce qu'a dit Mme AMIEL-DONAT avec tout le respect que je lui dois. C'est vrai que la ville est endettée et vous avez dit, au-delà de 15 ans ce serait sous tutelle. Si on prend ce critère là Mme AMIEL-DONAT, la France est sous tutelle !

(Rires)

M. Jean-Marc PUJOL

Depuis longtemps !

M. Louis ALIOT

Attendez, parce que là vous allez moins rire après. Et on peut dater le déclin de la France après les 2 septennats de François MITTERRAND, donc vous êtes responsables. Et ça il se trouve que la gauche aux affaires a été pitoyable pour les gens d'en bas, parce que pour les gens d'en haut, ils vivent toujours aussi bien et encore mieux qu'avant. Mais, et là je rejoins, c'est pour cela que je me situe, au vrai centre moi, pas au centre gauche ou je ne sais quoi finalement ! Le drame c'est que la gauche est tombée sur la droite, excusez-moi, la plus bête du monde ! C'est ça le drame de ce pays. Et aujourd'hui on en est là. Mais vous êtes beaucoup plus responsables, la gauche, de l'état financier dans lequel nous nous trouvons, que ne l'a été aucun autre gouvernement depuis 20 ans ou depuis 25 ans maintenant.

(Réactions)

M. Jean-Marc PUJOL

Bien, je souhaiterais que l'on en revienne à ce Compte Administratif, si vous le voulez bien, et vous demander d'approuver le Compte Administratif pour le budget principal sur

un résultat définitif de 11 582 334,33 c'est-à-dire un excédent en fonctionnement de 23 790 197,24 et en recettes ou excédent de 12 207 862,91 en solde.

Pour les Abattoirs, en résultat définitif, en investissement de 68 095,59, en fonctionnement de 113 887,68 donc un total de 45 792 ,09.

Pour le lotissement Fons Godail de 1 420,85.

Pour le parking l'Excelsior de 33 052,42.

Pour les immeubles commerciaux, pour un solde de 68 751,71.

Pour les Dames de France pour un solde définitif de 553 669,27.

Pour la ZAC du Foulon pour un total de 1 734 589,61.

Et pour le PRI Saint Mathieu pour un total de 396 293,42.

Je vais mettre ce Compte Administratif de la ville et de toutes les annexes au vote.

De la ville et de toutes les annexes.

Il y a un deuxième point.

L'affectation du résultat, j'ai du prendre des notes parce que maintenant ce n'est plus « la nouvelle union », c'est « l'ancienne future union ». Pour que les choses soient simples, pour les votes, donc le groupe constitué par M. CODOGNES, Mme RIPOULL.

M. Jean CODOGNES

Si vous n'arrivez pas à comprendre ce qui se passe ici dans notre groupe, on peut se faire du souci pour le maintien des finances publiques.

M. Jean-Marc PUJOL

Mais c'est parce que j'arrive à comprendre ! C'est parce que j'ai bien compris que je vous pose la question !

(Rires)

C'est assez amusant. Vous représentez un groupe de 6 personnes, je proposais de savoir comment j'allais faire. Il y a « communistes citoyens », il y a « union pour je ne sais pas quoi » et le parti socialiste.....

(Brouhaha)

Mais oui, mais vous savez Mme AMIEL-DONAT, j'ai la chance de ne pas être professeur de droit et je ne juge pas avant. Vous comprenez ? C'est toute la différence entre nous.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

(HORS MICRO - Inaudible)

M. Jean-Marc PUJOL

Mais oui, bien sûr. On a eu d'autres occasions vous savez. Vous, vous faites la loi, le droit, les jugements et vous décidez pour les autres. Moi, je suis dans un état de droit, je respecte le droit. C'est tout. Si, si, si. Mais oui, mais bien sûr. Les leçons vous les donnerez à la faculté. C'est tout ce que je vous demande.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

(HORS MICRO - Inaudible)

M. Jean-Marc PUJOL

Non, vous ne la respectez jamais, vous le savez très bien. Et on aura le débat si vous voulez, ailleurs. On parlera de népotisme, je vous raconterais tout moi ! Attendez ! Dans cette assemblée, vous êtes la seule à ne pas respecter le droit. Point. Et ailleurs aussi d'ailleurs. Et ailleurs aussi ! Alors le débat on l'aura, si vous voulez, publiquement.

Donc je propose le vote.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

(HORS MICRO - Inaudible)

M. Jean-Marc PUJOL

Oui offrez-moi ce que vous voulez, je n'ai pas de problème. Vous pouvez m'offrir un coach ou plusieurs même.

On passe au vote.

(Brouhaha)

Mme Martine RUIZ

(HORS MICRO - Inaudible)

(Brouhaha)

M. Jean-Marc PUJOL

Mme RUIZ, exprimez-vous. S'il vous plaît, dans le cadre du vote, si vous le voulez bien. Chut, s'il vous plaît.

Mme Martine RUIZ

(HORS MICRO - Inaudible)

(Brouhaha)

M. Jean-Marc PUJOL

Les débats ont lieu dans l'enceinte de l'assemblée.

Mme Martine RUIZ

M. PUJOL, je pense que nous maintenons notre position de refus de vote pour les raisons que nous avons déjà expliquées à plusieurs reprises. Mais personnellement, et je pense que mes amis partageront ce que je vais vous dire, si j'avais eu à voter, j'aurais évidemment voté le compte de gestion de M. le Trésorier. C'est le Compte Administratif de la ville que je ne

M. Jean-Marc PUJOL

- Qui est contre ? M. ALIOT, Mme COSTA-FESENBECK
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 1 A est adoptée à la majorité.

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

La deuxième délibération est de vous demander simplement l'affectation du résultat de l'excédent. L'excédent du Compte Administratif étant de 23 millions d'euros, je vous demande simplement, ce sont des écritures comptables, de l'affecter pour 11 582 334,33 € à l'exécution de la section d'investissement et le solde disponible en réserve pour 217 665,67 et en excédent reporté pour 11 990 197,24.

Je pense que le vote est le même ? Oui. Très bien.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? M. ALIOT, Mme COSTA-FESENBECK
- Qui est pour ?

La délibération n° 1 B est adoptée.

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 2

FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE M. LE TRESORIER - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - EXERCICE 2007

M. Jean-Marc PUJOL

Ensuite je vous demande, sur les réserves de l'observation de Mme RUIZ, d'approuver le compte de gestion de M. le Trésorier, tant dans son budget principal que dans ses budgets annexes. Même vote ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? M. ALIOT, Mme COSTA-FESENBECK
- Qui est pour ?

La délibération n° 2 est adoptée à la majorité.

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

Je vous remercie. Je remercie M. le Trésorier de la ville de Perpignan et je remercie les services financiers d'avoir procédé à ce travail administratif. On peut demander au Maire de revenir.

DOSSIER 3

FONCIER - EXERCICE 2007

A/ BILAN DES ACQUISITIONS D'IMMEUBLES ET DE DROITS REELS IMMOBILIERS

B/ BILAN DES CESSIONS D'IMMEUBLES ET DE DROITS REELS IMMOBILIERS

Mme Valérie CONS

La délibération n° 3, il s'agit pour vous d'approuver les termes des acquisitions et cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers au titre de l'exercice 2007, soit :

- Les acquisitions immobilières réalisées par la ville
- Les acquisitions immobilières réalisées par la SAFU pour le compte de la ville
- Les cessions immobilières réalisées par la ville
- Et les cessions immobilières réalisées par la SAFU pour le compte de la ville.

Bien entendu, ces bilans sont annexés au Compte Administratif de la ville.

M. Jean-Marc PUJOL

On ne vote pas. C'est une simple information. Il y a une question de Mme AMIEL-DONAT.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Ce sont toujours les mêmes questions, je veux dire, ça revient au même au bout du compte. Je ne comprends pas ce que vous faites avec ces biens immobiliers ? Je ne comprends pas pourquoi la ville achète ? On retrouve des immeubles de la SAFU rachetés par la ville à la SAFU et, en 2008, la dernière fois, revendus à une société privée AGIR PROMOTION. On les retrouve dans la liste.

On découvre d'ailleurs qu'il y avait un bout c'était même un peu plus cher que ce que j'avais pu annoncer puisque, apparemment, il y avait quelqu'un qui avait résisté dans un appartement qu'on a du acheter de manière autonome, dans le AK 33, il fallait rajouter 49 350 au décompte complet.

Mais pourquoi acheter des immeubles qu'ensuite vous revendez ? Alors on revend à la SARL PROJINVEST, dont j'ai les statuts, qui est un marchand de biens, à la SARL JT CONSEIL, dont j'ai les statuts, qui est du conseil immobilier et qui en fait quoi de tous ces immeubles ? Pourquoi est-ce qu'on les a achetés pour les revendre ensuite à des sociétés privées ? Des petites SARL d'ailleurs, qui n'ont pas un gros capital social, dont on se demande vraiment ce qu'elles font, si ce n'est qu'effectivement elles spéculent. Alors je ne sais pas comment vous les choisissez ces sociétés JT CONSEIL, PROJINVEST ? Comment on fait ? Et pourquoi on fait ça ? Et pourquoi on achète ? Et pourquoi après on revend ? C'est une vraie grande question qu'il faudra un jour élucider véritablement.

M. le Maire

Bon, il n'y a pas de vote sur cette information. Les commentaires des uns et des autres seront au procès-verbal.

On va passer à la délibération concernant le théâtre de l'Archipel.

DOSSIER 4

THEATRE DE L'ARCHIPEL -

A - CONTRAT DE PARTENARIAT - AUTORISATION SIGNATURE DU CONTRAT DE PARTENARIAT (ARTICLE L 1414-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES) note complétée de l'avis des Domaines reçu depuis l'envoi précédent du 24/06/08, ainsi que des mentions d'autorisations du Maire.

B - CESSION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE PAR LA VILLE AU TITULAIRE DU CONTRAT DE PARTENARIAT

M. le Maire

Je vais essayer de faire une présentation en 10 minutes car ce projet a déjà fait l'objet d'un large débat durant la campagne électorale d'abord, et plus récemment à travers les conférences de presse des uns et des autres. D'ailleurs vous étiez tous invités, vous êtes venus nombreux à la présentation du projet architectural par Jean NOUVEL, du projet culturel par Salvador GARCIA, en présence du secrétaire général de la mission d'appui aux partenariats publics, de Mme la vice-présidente du Conseil Régional chargée de la Culture, de M. le Préfet et du représentant de la DRAC.

J'ajoute d'ailleurs que c'est la 16^{ème} délibération que nous prenons sur le Théâtre de l'Archipel et sur ces 16 délibérations, 13 ont été votées à l'unanimité y compris d'ailleurs par les représentants de la Gauche Plurielle qui, à l'époque en effet, était dirigée par M. CANSOULINE.

Mme Martine RUIZ

(HORS MICRO - Inaudible)

M. le Maire

Je vous les donnerais avec les votes Mme RUIZ.

Aujourd'hui on délibère sur l'approbation du contrat de Partenariat Public Privé par lequel le groupement FONDEVILLE, sa filiale AGIR, AUXIFIP, filiale du Crédit Agricole, ELYO SUEZ ENERGIE SERVICES, assurera le financement, la construction, le fonctionnement et la maintenance du Théâtre de l'Archipel.

Ce type de contrat est une innovation en France. Même si aujourd'hui il y a plus de 150 contrats de Partenariat Public Privé, qui sont soit signés, soit en cours de négociation. Je note d'ailleurs qu'avec l'accord, et même je crois l'initiative de M. Georges FRECHE, c'est la procédure de Partenariat Public Privé qui est retenue pour la nouvelle ligne TGV qui assurera la déviation de Nîmes et Montpellier.

Concernant Perpignan, le secrétaire général de la mission d'appui Partenariat Privé a souligné le caractère exemplaire de notre contrat de Perpignan et qui fera école. Et qui fera école d'abord parce qu'il s'applique à un équipement culturel, et c'est une première en France, il respecte et protège le choix d'un architecte qui a été sélectionné à l'issue d'un concours. Et ce n'est pas n'importe quel architecte, c'est Jean NOUVEL vous le savez.

Troisièmement, il est conclu avec les entreprises très enracinées localement, FONDEVILLE, le CREDIT AGRICOLE. Et, en plus, 60 % des travaux seront confiés à des artisans des petites et moyennes entreprises évidemment locales.

Cette procédure a d'énormes avantages. J'en vois au moins 4. Le 1^{er} c'est que, pour la première fois, on connaît le prix total du coût des travaux avec y compris :

- de façon forfaitaire, l'actualisation des coûts de construction,
- les frais financiers,
- le fonctionnement y compris le gardiennage, les espaces verts, etc.,
- le renouvellement des équipements,
- la maintenance, et la maintenance j'allais dire à la fois passive et active, puisqu'on est là dans une gestion globale du dispositif,

donc un coût global affiché dès le départ et connu dès le départ.

D'autre part, 2^{ème} avantage, le dialogue ville / architecte / directeur artistique / groupement permet d'optimiser les solutions techniques. Et d'ailleurs on a adapté le projet au cours de ce dialogue.

Troisièmement, c'est le groupement qui assume tous les risques techniques. La collectivité locataire n'assume aucun des risques de désordre éventuel de l'ouvrage. Très grande sécurité pour la collectivité locale.

Et enfin, quatrièmement, le loyer est fixe et sans actualisation pour la partie investissement, avec une actualisation suivant les différents indices de coût pour les différents volets du fonctionnement. Cela signifie que nous sommes là dans la transparence totale et qu'aucune surprise n'est possible.

Permettez-moi une comparaison avec un autre ouvrage. Un autre ouvrage de grande importance culturelle, je veux parler du mémorial de Rivesaltes. On a commencé à 12 millions d'euros, on est déjà à 18 millions sans avoir commencé les appels d'offres. Et on ne connaît rien des perspectives en termes de coût de fonctionnement, ou très peu, et encore moins de coûts financiers. Donc on voit bien que, pour des équipements complexes et de fort impact budgétaire, la procédure de PPP a d'énormes avantages.

Je compare les chiffres. L'investissement total, avec 10 millions d'euros de subventions et j'espère davantage, laisse à la ville un loyer fixe de moins de 2 millions d'euros par an, pendant 32 ans. Au terme de ces 32 ans, la ville est propriétaire du bâtiment. Je signale d'ailleurs au passage, on parle souvent d'emprunt, que 2 millions d'euros, dans 32 ans, c'est l'équivalent de 700 000 €, en euros constant, avec un taux d'inflation de l'ordre de 3 %. Donc vous voyez que nos enfants et nos petits-enfants auront une charge très faible.

A cela s'ajoute le fonctionnement, je l'ai dit tout à l'heure, y compris le gardiennage et les espaces verts, pour 1 million d'euros par an qui sera à la charge de l'Établissement Public de Coopération Culturelle qui sera créé et qui sera dirigé par Salvador GARCIA. Et d'ailleurs Salvador GARCIA, qui aujourd'hui dirige un équipement culturel du même ordre, qui au passage, je l'ai compris, accueille 200 000 spectateurs chaque année, a bâti un projet culturel à triple dimension :

- populaire, l'objectif est de 150 000 spectateurs par an
- transfrontalier, j'allais dire presque bicéphale avec Salvador SUNYER, le directeur du théâtre de Gérone,
- et euro-méditerranéen, c'est-à-dire centre méditerranéen de création et de diffusion.

Sur ces bases, l'Etat est sollicité à hauteur de 1,5 million de subvention par an. Et mon entretien avec Mme la Ministre, Mme ALBANEL, pas plus tard qu'hier, m'a donné de sérieux espoirs car nous sommes le seul projet transfrontalier et euro-méditerranéen à l'heure actuelle. Et chacun sait que ce projet d'euro-méditerranée, aujourd'hui, mobilise le gouvernement. Quand on tient compte de la billetterie, quand on tient compte du coût actuel de la régie théâtre, on débouche donc sur une dépense nouvelle de 1 million d'euros par an.

La conclusion est donc simple, des coûts maîtrisés, globaux, transparents et sans surprise. 2 millions d'euros en investissement à comparer à un budget d'investissement de 50 millions d'euros. 2 millions d'euros par an de dépenses nouvelles en fonctionnement, à comparer à 165 millions d'euros du budget de fonctionnement, vous l'avez examiné tout à l'heure, ou encore tout simplement, pour donner un autre ordre de grandeur, aux 7 millions d'euros de coût du Conservatoire de musique, dont je vous signale au passage que 3,5 millions sont à la charge de la ville.

Et pour ceux encore qui seraient terrorisés par ces chiffres, j'ajoute qu'à partir de 2009 la ville de Perpignan touchera automatiquement, chaque année, 2,5 millions d'euros supplémentaires pour tenir compte de la vraie population de notre ville. Et vous savez que

notre ville a fait partie des 2 ou 3 villes dont le taux de croissance a été le plus fort dans les 10 dernières années. Donc voyez, de toute façon, mécaniquement, en 2009, 2,5 millions supplémentaires de DGF pour les années suivantes.

Mais je crois qu'il est un peu triste, et même parfois un peu ridicule, de ne débattre que de chiffres et d'ailleurs de chercher à les manipuler car l'enjeu est tout autre. Ce théâtre est d'abord un atout maître pour notre développement économique. Un atout maître pour nous redonner notre chance d'attirer les entreprises à haute valeur ajoutée, pour nous redonner une chance de nous intégrer dans l'économie de la connaissance qui, aujourd'hui, se concentre sur les métropoles. Et cet atout, il faut le jouer maintenant, pas dans 5 ans, pas dans 10 ans, c'est maintenant qu'il faut modifier notre image. Maintenant parce que dans quelques mois, quelques années maximum, 2 ans, 2011, le TGV va nous mettre à 50 minutes de la 4^{ème} métropole européenne en termes d'attractivité des entreprises. Donc un atout maître et un atout à jouer aujourd'hui.

C'est un projet culturel ambitieux. C'est un projet architectural audacieux. C'est une dépense maîtrisée qui ne perturbera pas, je l'affirme, les équilibres budgétaires de notre municipalité. Mais c'est surtout une ambition nécessaire car c'est aujourd'hui que se joue le destin de Perpignan, de notre agglomération, et donc du département.

Un dernier mot, je regrette qu'un tel projet ne nous ait pas rassemblés, toutes tendances politiques confondues. Parce que ce projet n'est ni de gauche, ni de droite, et encore moins le caprice d'un maire aux frais des Perpignanais. Mais bien le projet qui construit la cohésion sociale, le développement économique et finalement notre fierté collective.

Voilà comment je voulais introduire cette délibération. J'avais dit 10 minutes, je crois que j'ai fait même moins.

Des interventions ? Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme RIPOULL, M. CODOGNES, Mme AMIEL-DONAT. Bon, on va commencer par cette première salve. Mme GASPON.

Mme Nicole GASPON

Je crois que dans les textes que vous nous présentez, on retrouve vos « dadas », c'est-à-dire conurbation, l'arrivée du TGV, on est toujours quand même dans le domaine de l'incantation. Et c'est ce qui dérange, je crois, beaucoup parce que vous présentez un projet, il y a un bel emballage, beaucoup de poudre aux yeux mais, après, si on essaye d'aller un petit peu plus loin, on a beaucoup d'interrogations.

Vous avez parlé de l'architecture, du montage financier. Sur le projet artistique, on peut dire qu'il reste quand même assez flou. Je n'ai pas pu écouter jusqu'au bout M. GARCIA l'autre jour, mais ça ne m'a pas paru pour l'instant extrêmement convaincant. Et bon, il y a des évolutions permanentes. On était passé d'un centre, au départ c'était un centre dramatique national et maintenant on est passé à un centre européen de création et de diffusion. Moi j'avoue que je pense que c'est un concept qu'il faut quand même préciser pour qu'il soit intelligible. Je ne sais pas, on définit d'abord l'enveloppe avant peut-être de parler du contenu culturel. Ça me paraît déjà mettre la charrue avant les bœufs.

Alors moi, je pense quand même que Perpignan a besoin d'un théâtre. J'en suis convaincue. Il n'y a pas suffisamment de salles et, pour nous, vous savez les communistes, la culture n'a jamais été un supplément d'âme et même dans des villes pauvres. Parce que je persiste quand même à penser que Perpignan est une ville pauvre. Quand nous

sommes à la gestion, nous avons toujours investi dans des équipements culturels parce que la culture, je le répète, n'est pas un supplément d'âme, ça fait partie des besoins sociaux et je pense qu'il est important qu'une politique municipale réponde à ces besoins sociaux. Développer le sens esthétique, enrichir l'imaginaire de la population, je crois que ça fait partie de ce qu'on doit avoir comme but, c'est-à-dire favoriser l'émancipation intellectuelle des citoyens.

Pour moi, le côté bénéfique économique sur lequel vous tablez avant tout, je ne dis pas qu'il n'est pas important, mais il me paraît venir dans un deuxième temps. Donc je pense qu'il faut favoriser l'accès de tous à la culture et que pour ça il faut des outils. Mais déjà un exemple, en démantelant l'École des Beaux-arts, vous n'avez pas pris ce chemin. Et le théâtre, je me demande s'il fallait ce théâtre là, conçu par une grande star de l'architecture internationale. Alors c'est très bien mais ça fait quand même 20 % d'honoraires pour M. Jean NOUVEL, ce qui n'est pas négligeable quand on voit l'enveloppe globale, mais je crois que pour nous, ce qui est pire c'est le montage financier que vous avez choisi, dont vous êtes si fiers, mais qui nous paraît vraiment faire toucher du doigt le désengagement total de l'État en matière culturelle. Alors c'est vrai, il faut que les communes bricolent, trouvent des systèmes D. Et vous, et je crois qu'en cela vous êtes une digne émule du gouvernement SARKOZY, vous vous engouffrez dans un système qui revient à mettre de l'investissement privé dans le secteur public. C'est quand même ça.

Alors je crois savoir que le Conseil Constitutionnel, ce n'est quand même pas des « rouges », a refusé la généralisation des PPP qui devaient, selon eux, garder un caractère dérogatoire. Donc le risque qui était soulevé, je crois que c'est l'inégalité devant la commande publique. Je ne sais pas si on peut bien mesurer dans quoi on s'embarque avec ce partenariat. Je rappelle que c'est un système qui a été utilisé pour le métro de Londres. Le succès est total !

C'est le premier équipement culturel, vous l'avez dit, ça a été aussi évoqué l'autre jour à cette réunion au Palais des Congrès, qui va être sous ce système. Moi je me dis, je ne sais pas si on peut appliquer la même méthode à un théâtre et à un métro, ou à un TGV, je ne sais pas. Et donc je me demande si on ne va pas essayer les plâtres en plus du reste.

Donc est-ce que ce système, ce n'est pas en apparence ce que vous venez de nous dire, que finalement pratiquement ça ne va rien nous coûter, à vous entendre presque rien, ou est-ce que les incidences qui pourraient être graves pour les contribuables ne vont pas apparaître au fur et à mesure si les opérateurs privés sont défaillants ? Enfin il y a un certain nombre de risques, je ne sais pas si tout est mesuré aujourd'hui ? Si, par exemple, la structure privée est mise en faillite par les actionnaires, est-ce que ça ne va pas retomber sur le contribuable Perpignanais ? Pour nous c'est une grande inquiétude.

Moi, ce qui me choque aussi dans ce système, c'est qu'une structure où ce sont des opérateurs privés vont bénéficier de subventions, voire de subventions publiques puisque vous les demandez. Là il y a quand même quelque chose qui est choquant. Par ailleurs, les PME ne sont pas toujours à la noce avec ces partenariats, je crois savoir d'ailleurs que les responsables des PME sont tout à fait hostiles au Partenariat Public Privé parce qu'elles vont être complètement en sous-traitance, donc soumis finalement au dictat du système qui va gérer l'équipement. Alors dans un département comme le notre, où quand même les entreprises, les PME, sont la règle, est-ce qu'il n'y a pas là aussi un souci important ?

Bon, un loyer de 32 ans, ça entraîne de toute façon un surcoût. Donc voyez qu'il y a beaucoup, beaucoup d'interrogations, de critiques et d'inquiétudes par rapport au montage financier que vous choisissez pour cet équipement culturel. Pour nous, ça nous paraît aller dans le sens de ce qui est très en vogue actuellement, et notamment avec

Mme ALBANEL et le Président de la République, c'est une forme de « marchandisation » de la culture, et ça, ça n'a jamais vraiment favorisé l'accès de tous.

Est-ce que aussi, dans le cadre de ce système Partenariat Public Privé, on aura la marge de manœuvre pour instituer une politique tarifaire démocratique de cet outil et de tout faire pour que ce théâtre soit ouvert au plus grand nombre ?

En conclusion, NON à ce montage financier, OUI à un outil culturel qui soit un théâtre pour la ville de Perpignan, mais on aurait peut être du envisager un équipement plus modeste, ce qui ne veut pas dire qu'on rabaisse sur les ambitions, mais qu'on ne veuille pas faire à tout prix un équipement de prestige, pour faire bien dans la conurbation, etc. Je m'arrête.

Mme Marine RUIZ

Moi, je partage l'essentiel de ce que vient de dire Nicole GASPON. ET, M. le Maire, puisque vous avez démarré votre présentation du dossier que vous soumettez au vote du Conseil Municipal aujourd'hui, par une interpellation du groupe de gauche de la mandature précédente, je voudrais expliquer quelle a été notre position.

Vous avez présenté 3 délibérations très importantes sur le théâtre, je vais en rappeler les dates. En tout cas je parle des plus importantes :

- Le 26 avril 2004, vous nous proposiez de voter le lancement du concours de maîtrise d'œuvre, 26 avril 2004.
- Le 26 septembre 2005, vous nous présentiez les résultats de ce concours.
- Et enfin le 27 novembre 2007, vous développiez, d'ailleurs avec des chiffres complètement différents de ceux que vous nous présentez aujourd'hui, vous développiez le montage financier que vous souhaitiez mettre en place pour le financement de ce théâtre.

Il est vrai M. ALDUY que le groupe auquel j'appartenais a voté les 2 premières délibérations parce que nous étions pour le principe de la création d'un théâtre à Perpignan. Mais je vous rappelle que, sur la dernière délibération, celle du 27 novembre 2007, qui portait sur votre montage financier, Katia MINGO avait voté contre, et les autres élus s'étaient abstenus en vous disant que votre montage financier méritait une étude plus approfondie pour que nous puissions vous donner quitus de ce financement.

Alors moi, je voudrais reprendre les raisons pour lesquelles j'ai voté les 2 premières délibérations. Vous savez M. ALDUY, je sais que la culture --j'en sais quelque chose-- participe à l'épanouissement de l'être, de l'homme, et d'une ville en particulier. Et je sais que ce théâtre serait venu compléter de manière utile les équipements culturels dans le domaine des arts vivants. Je le sais et je le souhaitais de toute mon âme.

Je sais aussi qu'un équipement culturel est un outil de développement économique et qu'il ne peut pas y avoir de développement économique sans une programmation culturelle forte. Et je pensais, en matière d'économie, à un domaine de l'économie qui me tient à cœur, le développement du tourisme de congrès. Je sais qu'on ne pourra augmenter le nombre de congressistes à Perpignan que si on peut leur proposer un équipement de qualité et une programmation forte.

Je sais aussi M. ALDUY, comme vous, que ce théâtre aurait pu constituer un outil d'intégration urbaine dans la mesure où vous souhaitiez le placer là où certainement il sera puisque vous allez le faire voter par votre majorité, dans la mesure où il était capable

d'intégrer aussi bien les quartiers du nord de la ville que ceux du sud. Tout cela M. ALDUY, je le sais.

En revanche, il faut prendre à un moment donné la mesure des choses. Et vous vous trouvez que parler chiffres, pour un théâtre c'est trivial, moi je pense que parler chiffres, pour un théâtre n'est pas trivial. Parce que dans le même temps l'argent qu'on mettra là, on ne le mettra pas dans l'éradication de l'habitat indigne, tous ces quartiers qui vivent la misère à Perpignan.

Alors sur les chiffres, quand en 2004, M. ALDUY, vous nous avez présenté l'investissement et le fonctionnement, j'ai les 3 dossiers là, regardez 1, 2 et 3, ils sont là. Pour l'investissement, vous nous disiez ce théâtre, en 2004, coûtera 25 millions d'euros et vous disiez pour le fonctionnement on devrait être dans les 2 millions d'euros par an. En 2006, nous passons de 25 millions à 32 millions d'euros ! Vous, ça ne vous paraît rien mais, compte tenu de l'endettement que j'ai souligné tout à l'heure, ça me paraît énorme. De 25 à 32 ! Et là, vous disiez le fonctionnement va s'élever à 3,5 millions, nous montions. Puis aujourd'hui vous mettez ce plan de financement au vote, nous sommes à un peu plus de 47 millions d'euros sur le financement. Bon en même temps j'ai les coupures des journaux parce que je m'intéresse de très, très près, vous l'aurez compris, aux finances de la ville.

Alors moi je dis M. ALDUY ---je souhaiterais que vous m'écoutez parce que non seulement j'ai les documents, je les ai relus, j'ai même passé une partie de mes débuts de vacances là-dessus--- bon allez, je vous laisse dans votre gêne faire les apartés qui n'ont rien à voir avec ce que je dis. Je dis simplement M. ALDUY que nous n'avons pas les moyens financiers de cet équipement. Je rappelle que nous sommes à 221 millions d'euros de dette et que, parce que c'est ça le plus important, la ville dégage 2 millions d'euros de financement. Ça voudrait dire que, M. le Maire, vous n'auriez même pas assez pour financer l'investissement du théâtre puisque vous le chiffrez à 2 millions d'euros par an.

Donc des chiffres fantaisistes et surtout, M. le Maire, on voit bien que vous êtes gêné parce que sinon on comprend mal pourquoi vous auriez utilisé des procédures dérogatoires aux procédures de maîtrise d'ouvrage. Vous l'avez dit vous-même, je vous lis « *cette procédure qui est dérogatoire des procédures liées à la loi sur la maîtrise d'ouvrage public* » et vous dites même dans le dossier du 27 novembre 2006 que « *M. Jean NOUVEL était opposé à ce principe de PPP parce qu'il avait peur de perdre la maîtrise d'œuvre et que cette gestion, ce fonctionnement échappe complètement....* ». Vous le dites et même il l'a écrit dans un journal qui s'appelle Le Moniteur. C'est vous qui parlez.

M. le Maire

Donnez la date.

Mme Martine RUIZ

Je donne la date ? Je l'ai dit 3 fois mais enfin vous n'avez pas entendu, 27 novembre 2006, qui porte dossier 31 « théâtre de l'Archipel, contrat de partenariat, principes du recours au contrat de partenariat ».

M. le Maire

Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis, voyez.

Mme Martine RUIZ

Oui, d'accord. Donc vous avez changé d'avis, vous venez de le reconnaître.

M. le Maire

M. Jean NOUVEL aussi.

Mme Martine RUIZ

Alors moi je dis simplement M. ALDUY que lorsque vous comparez l'investissement du théâtre au budget global d'investissement de la ville, au budget global de fonctionnement de la ville, vous vous trompez. Il faut que vous le compariez à l'autofinancement ! Parce que quand vous aurez mis ce que dégage l'autofinancement dans ce théâtre, d'abord, vous n'arriverez pas à le payer, ni en fonctionnement, mais demandez à ceux qui attendent sur des besoins urgents ce qu'ils en pensent.

Alors je vais conclure parce que d'autres amis parleront, moi je crois M. ALDUY qu'avec ce théâtre, que nous aurions souhaité si la ville en avait eu les moyens, avec ce théâtre vous faites un coup. Vous servez des intérêts pour votre communication politique davantage que les intérêts des Perpignanais. En fait vous vous offrez les services d'une diva de l'architecture contemporaine. Vous faites le complexe, ou le syndrome, de Barcelone ou de Bilbao, vous savez. A Barcelone, M. NOUVEL a construit la tour AGBAR à Barcelone, M. NOUVEL a construit un parc végétal à Poble Nou. A Bilbao, il y a un musée d'art contemporain, que vous citez d'ailleurs à plusieurs reprises, qui vous fait envie. Je crois M. ALDUY qu'il faudra que vous deveniez plus raisonnable et que vous différiez, malheureusement, cet investissement, certains Perpignanais qui vivent mal à Perpignan pourraient un jour vous le reprocher.

Mme Clotilde RIPOULL

Lors de la conférence à laquelle nous avons assisté il y a peu, donc avec Jean NOUVEL, j'ai été frappée parce que M. GARCIA nous a expliqué que ces salles du Théâtre de l'Archipel permettraient l'expérimentation. Alors c'est vrai qu'en matière d'expérimentation, l'ouverture des Estivales était intéressante mais quelque peu consternante. Une autre forme d'expérimentation, c'est le fait que Je peux émettre un avis M. HALIMI ?

M. Maurice HALIMI

(HORS MICRO - Inaudible)

(Brouhaha)

Mme Clotilde RIPOULL

Donc, je poursuis. En matière d'expérimentation, M. BERGERE nous a aussi expliqué que nous expérimentons le premier PPP en matière de culture. J'aimerais M. ALDUY que vous arrêtiez de prendre les Perpignanais pour des cobayes.

Je suis très inquiète sur la façon dont se présente ce projet de l'Archipel. Le montage du projet est fondé sur 10 millions de subventions pour l'investissement. Aujourd'hui, la Région nous apporte 1,5 millions. Ces 1,5 millions, nous les aurions eu quel que soit le projet présenté puisqu'il s'agit du contrat de plan Etat / Région, vous le savez. Donc ce sont des montants qui ne vont pas à d'autres projets structurants.

M. le Maire

Ce n'est pas vrai.

Mme Clotilde RIPOULL

Donc ça c'est un premier point. Cet argent va au théâtre et ne va pas ailleurs. D'autre part, de 1,5 millions à 10 millions, il y a un pas. Aujourd'hui vous ne savez absolument pas nous dire avec certitude si nous atteindrons ces 10 millions. Ça c'est un premier point d'inquiétude.

Ensuite dans le fonctionnement, je vous rappelle que ce théâtre va coûter à la ville 6,5 millions de fonctionnement par an. Ce sont vos chiffres.

M. le Maire

6.

Mme Clotilde RIPOULL

6, si vous voulez. Allez. 6 millions de fonctionnement par an que vous financez par 2 millions de subventions, pareil. Vous supposez ou vous espérez que la Ministre, Mme ALBANEL, vous apportera 1,5 millions. J'ai comme l'impression qu'en ce moment l'Etat est plutôt en manque d'argent que généreux. Alors j'aimerais bien être sûre que vos espoirs soient fondés et j'ai quelques inquiétudes à ce sujet. Ceci dit 1,5 ça ne fait pas 2 millions, le compte n'y est pas.

Ensuite vous espérez 1 million de billetterie. Alors là aussi, j'aimerais bien que vous m'expliquiez comment vous faites ce tour de passe-passe ? 1 million de billetterie, c'est 150 000 places de spectacle. Je dois reconnaître que le prix moyen est relativement honnête puisque ça tourne autour d'un billet à 7 €. Maintenant 150 000 places de spectacle, ça laisserait supposer que le théâtre soit ouvert ou propose des spectacles 200 jours par an environ, ce qui me paraît énorme pour une structure de ce type. Donc 200 jours par an, en plus des Estivales, en plus de Boitacloüs, en plus de toutes les autres structures municipales, c'est très bien, nous allons faire la fête à Perpignan.

Dernier point, vous faites un transfert de 1 million des structures existantes. Je ne voudrais pas que, pour habiller l'un, vous déshabiliez l'autre ! Et il reste tout de même 2 millions supplémentaires à la charge de la ville. Tout cela handicape copieusement la politique culturelle de cette ville et va tout centrer vers l'opération théâtre.

Je souhaiterais que vous répondiez de façon précise à ces inquiétudes. Je vous l'ai dit, nous ne sommes pas des cobayes et vos tours de passe-passe que vous nous faites habituellement, on aimerait bien avoir des réponses sérieuses cette fois-ci aux questions qui sont légitimes de la part des Perpignanais, d'autant que je vous rappelle que plus de

la majorité de Perpignanais ont voté pour des listes opposées à ce projet et nous vous redemandons de faire un référendum local de façon à vérifier qu'ils ont vraiment envie de mettre tout leur financement pour ce projet.

M. le Maire

M. CODOGNES.

M. Jean CODOGNES

Oui, j'ai entendu. Vous nous obligez à faire des préambules inutiles mais qui sont visiblement nécessaires.

Jean NOUVEL, pour nous, c'est effectivement un des meilleurs architectes au monde et qui, en tout cas, est célébré comme tel. Il arrive quelquefois, à quelques uns d'entre nous de se déplacer de ville en ville pour essayer de voir une œuvre de Jean NOUVEL, quelquefois fréquenter un hôtel construit par Jean NOUVEL, ORAFI, et donc aujourd'hui la critique ne porte pas sur la qualité de cet architecte qui est de renommée mondiale et dont vous utilisez l'immense talent pour essayer d'aveugler à la fois vos conseillers municipaux et les habitants de cette ville.

La critique que vous encourez est de 2 ordres. Même si vous avez aujourd'hui un air satisfait, j'ai encore en mémoire les années 1996 / 1997 où vous étiez en charge de la reconstruction de l'hôpital et où vous aviez la même suffisance pour exposer le projet. Et en mars 97, vos amis, Alain JUPPE étant 1^{er} Ministre, le Préfet BONNET étant au contrôle de légalité, ce beau projet a été passé à la trappe ! Donc un peu de modestie.

M. le Maire

C'est vous qui l'avez passé à la trappe.....

M. Jean CODOGNES

Un peu de modestie ! En mars 97, c'était JUPPE.

M. le Maire

C'est vous avec M. KOUCHNER.

M. Jean CODOGNES

En mars 97, c'était M. Alain JUPPE qui était 1^{er} Ministre. Et j'ai été élu Député en juin 1997.

M. le Maire

Non c'est vous ! C'était M. KOUCHNER, Ministre de M. JOSPIN.

M. Jean CODOGNES

Laissez-moi terminer. Ayez la courtoisie de m'écouter jusqu'au bout.

M. le Maire

Non, je ne supporte pas les mensonges.

(Rires)

M. Jean CODOGNES

Le sujet est suffisamment grave pour les finances publiques. Et je regrette Mme SANCHEZ-SCHMID que vous n'apportiez pas plus d'attention au sort des finances de nos concitoyens. Donc je l'ai dit, vous encourez la critique sur 2 axes.

Le premier sur l'opportunité, aujourd'hui, de la dépense et de ce choix. L'opportunité aujourd'hui. Pourquoi ? Parce que nous savons la ville et le département en situation de détresse sociale et économique. Et nous pensons qu'il aurait été sans doute plus judicieux d'utiliser l'argent du plan Etat/Région, campagne 2007/2013, pour d'autres investissements qui, à l'instar de ce qui a été fait chez nos voisins de Catalogne du Sud, ont eu un effet levier sur l'enrichissement des populations et sur l'élévation du niveau économique et social. Je ne vous le répète pas, pendant la campagne électorale, ça a été dit. Les différentes listes ont convaincu les Perpignanais, puisque 56 % de la population a voté pour des listes qui étaient opposées à ce projet.

Mais c'est un véritable sujet de réflexion dont je ne fais pas une polémique, mais j'en appelle à vos intelligences à chacun, est-ce que le projet de construction d'un théâtre est une priorité pour la ville de Perpignan ? Alors que nous avons des problèmes non réglés de déplacement urbain, alors que nous avons des problèmes non réglés d'habitat insalubre, alors que nous avons des problèmes non réglés de chômage lancinant et cruel.

Le second axe de critique est le choix du PPP. Il ne s'agit pas d'une contestation d'ordre idéologique en ce sens que le clivage ne se fait pas entre la gauche et la droite. Le clivage se fait, comme l'a excellemment exposé M. Philippe SEGUIN qui n'a jamais adhéré au Parti Socialiste, mais 1^{er} Président de la Cour des Comptes, entre ceux qui sont frappés de myopie budgétaire, c'est-à-dire ceux qui vont avoir recours au PPP, et au premier rang l'Etat. Parce qu'évidemment M. Philippe SEGUIN, qui est sans doute un de vos amis que vous avez vu la semaine dernière, ne pensait pas précisément à vous quand il a formulé la critique, mais il indique que depuis 2004, l'Etat et les Collectivités, se sont engouffrés dans le PPP qui, selon lui, est un contrat dangereux pour les finances publiques. Tellement dangereux que vous n'êtes pas à l'abri de la surprise. Ce n'est pas la présence de M. François BERGERE, l'autre jour, qui vous garantira puisqu'il y a environ 3 semaines, le Tribunal Administratif d'Orléans a annulé une procédure de PPP dans lequel la société AUXIFIP, celle avec laquelle vous voulez contractualiser, avait signé avec le Conseil Général du Loiret, au motif que ce contrat ne répondait pas aux exigences légales.

Pour que le public qui est ici nous comprenne, il faut savoir que la procédure de PPP, Partenariat Public Privé, est une procédure dérogatoire au droit de la commande publique. Le droit de la commande publique c'est la mise en concurrence de différents cocontractants. Et la collectivité choisit le meilleur, très souvent le moins cher, ou quelquefois le meilleur sur le plan technique. Mais il y a une mise en concurrence qui fait que les prix baissent. Et on est dans une relation contractuelle qui n'est pas du tout comme vous l'indiquez, ce n'est pas sécurisé, ce n'est pas vrai. Depuis pratiquement

1 siècle ½ on fonctionne comme ça. Cette procédure de mise en concurrence, elle a un avantage c'est que le contrat est parfaitement connu. Il y a une relation entre le constructeur et le propriétaire de l'ouvrage. On a le plus souvent recours soit à un financement que l'on possède déjà, en payant cash, soit à l'emprunt, et les choses sont parfaitement maîtrisées. Tout le monde connaît ce système, ne serait-ce qu'en achetant son appartement ou sa maison.

Le PPP ce n'est pas cela. D'abord il n'y a pas de mise en concurrence.

M. le Maire

Si.

M. Jean CODOGNES

Mais non. Il n'y a pas de mise en concurrence, c'est ce que dit M. SEGUIN. En réalité, il y a ce que l'on appelle une espèce de dialogue. De dialogue entre ce qui nous concerne ici, entre 2 seules personnes qui ont répondu et le hasard a fait que, grâce à Dieu, c'est l'entreprise FONDEVILLE qui a eu le meilleur dialogue. Tant mieux pour eux. Mais on peut quand même concevoir qu'il y a beaucoup de bonheur à cette proximité. Et donc le prix n'est pas maîtrisé dans les mêmes circonstances de contrat d'airain que dans la procédure classique. Ça c'est le premier élément. C'est-à-dire que la construction est chère.

Le second élément, c'est que le propriétaire de l'ouvrage est aujourd'hui inconnu. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui on nous dit que la société FONDEVILLE et la société AGIR vont construire. Ils vont donc exercer leur art dans le domaine du bâtiment, l'art de bâtir. Mais les propriétaires de cet ouvrage, ce sera une société de crédit-bail, AUXIFIP, qui est une filiale du CREDIT AGRICOLE, et qui est implantée partout en France et pas simplement à Peyrestortes. AUXIFIP qui va devenir, comme dans un crédit-bail, propriétaire de la construction. Et cette société est une société financière qui n'est pas là pour assouvir des besoins de satisfaction de besoins publics mais au contraire pour gagner de l'argent. Et pourquoi elle ne gagnerait pas de l'argent, alors que son objet social c'est de faire des bénéfices ? Et cette société AUXIFIP qui va être propriétaire de ce produit, elle garantit la rentabilité de la location par un contrat qui va contraindre un cocontractant aujourd'hui inconnu.

Nous n'avons pas les statuts, aujourd'hui inconnus et qui n'a pas encore été créée. Elle va donc avoir face à elle un cocontractant qui aujourd'hui est inconnu qui va payer un loyer. Et ce contrat est un contrat sur le plan financier extraordinaire. Pourquoi ? Parce que ce loyer de 32 ans, il est garanti par les finances publiques de la ville de Perpignan. Et donc en réalité ce contrat devient un véritable produit financier. Et cette réalité financière a déjà été, à plusieurs reprises, révélée dans des études concernant le droit du Canada, dans des études concernant le droit de la Grande Bretagne. Et c'est parce que eux ont déjà des PPP depuis une quinzaine d'années que nous savons que les fonds de pension sont intéressés par ce style de contrats qui deviennent des actifs de sociétés de crédit-bail.

Et c'est là aussi un des éléments de réflexion que M. Philippe SEGUIN livre à l'ensemble de la collectivité Française. Et cela va si loin que le conseil national de la comptabilité publique, dans un article paru le 25 juin 2008, dans le journal Le Monde, s'interroge pour savoir s'il ne convient pas, compte tenu de l'artifice comptable qu'est le PPP, d'intégrer

ces contrats dans la dette publique, ni plus, ni moins, comme des emprunts. Et la réflexion est en cours. Cela veut dire qu'il s'agit en réalité d'un emprunt déguisé.

Pourquoi vous avez eu recours à cet emprunt M. ALDUY ? Pourquoi vous avez recours à ce contrat, pardon, et non pas à cet emprunt M. ALDUY ? La réponse elle est dans l'arrêt du 27 mai 2005 rendu par la Cour des Comptes Régionale. La Cour des Comptes Régionale attire votre attention sur le fait que la ville de Perpignan est très endettée. Et vous savez parfaitement que si vous avez recours à un emprunt, pour payer en gros les 80 millions, et pas les 30 ou les 32, je vais vous le démontrer, les 80 millions d'investissement, et bien la Cour des Comptes mettra la ville de Perpignan sous tutelle. En tout cas nous dépasserons le seuil des 15 années et donc la situation sera gravissime.

Vous utilisez le PPP parce que vous pensez pouvoir durablement masquer aux électeurs, aux contribuables, aux citoyens de cette ville la situation embarrassante dans laquelle vous l'avez laissée.

L'autre argument

M. le Maire

Attendez, M. CODOGNES, on ne va pas passer quand même 3 heures !

M. Jean CODOGNES

Je termine.

M. le Maire

Ça fait déjà 30 minutes.

M. Jean CODOGNES

Je termine. Notre argument est révélé.....

(Brouhaha)

M. le Maire

On n'est pas dans un prétoire. On est dans un Conseil Municipal.

M. Jean CODOGNES

Il ne m'a pas semblé M. ALDUY que je laissais tout le monde dans mes explications.

(Réactions - Brouhaha)

M. le Maire

En tout cas je peux vous dire.....

M. Jean CODOGNES

L'autre élément M. ALDUY, vous êtes exactement.....

M. le Maire

Faites une conférence de presse !

M. Jean CODOGNES

Vous êtes exactement dans la même ligne que ces nouveaux féodaux que la république a créés. Le journal Capital de la semaine dernière révèle déjà les dépenses inconsidérées sur la construction de l'hôtel d'agglomération.

M. le Maire

La mairie de Montpellier 130 millions d'euros !

M. Jean CODOGNES

Vous êtes en réalité M. ALDUY dans une situation qui ne vous permet pas d'avoir la légitimité d'engager les finances publiques pour une durée aussi longue. Votre élection est contestée. Le Tribunal Administratif va devoir se pencher, puis sans doute le Conseil d'Etat, votre élection est contestée. Et la moindre des choses, le moindre respect du citoyen, le moindre respect de la loi, le moindre respect du juge aurait été d'attendre la validation de votre mandat avant de nous engager de façon irréversible sur une aussi longue durée. M. ALDUY, vous aurez un peu plus de 100 ans quand nous finirons de payer le théâtre de l'Archipel !

(Applaudissements)

M. le Maire

Bon, chacun peut amener sa claque vous savez. Un Conseil Municipal, ce n'est pas une tribune. C'est normalement un endroit où on essaye d'être sérieux dans ses arguments. Et où on respecte ses compétiteurs.

Alors maintenant on en était où là ? Ah Mme AMIEL-DONAT. Si on pouvait ne pas avoir encore ½ heure ! D'autant que je vous dis tout de suite, puisque je suis illégitime, je ne vous répondrais pas. Donc on peut comme ça se coucher à 2 heures du matin, moi je préfère que vous fassiez des conférences de presse, c'est beaucoup plus intéressant.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Premièrement, je n'invective personne. Deuxièmement, j'ai fait court à chaque fois. Et court et précis.

M. le Maire

Et bien on va voir.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Et bien on va voir, tout à fait. Mais ne faites pas de jugement par avance.

Moi je voudrais revenir sur 3 points. D'abord le projet. Le projet lui-même. Vous présentez ça comme un projet encore une fois de théâtre, c'est un projet pour lequel vous avez décidé de ce mode de financement, le PPP, Partenariat Public Privé, qui en termes de lourdeur financière équivaut à peu près, si vous aviez emprunté, reviendrait à peu de chose près à la même chose. Donc on n'est pas perdants financièrement, à 3 ou 4 millions près, mais compte tenu de l'ampleur des sommes, ce n'est pas grand-chose 3 ou 4 millions.

En revanche ce qui est étonnant, c'est que vous continuiez à parler de théâtre lorsque, dans le document de présentation lui-même, vous expliquez bien qu'effectivement, outre une salle --il faudrait être précis, moi je suis précise-- une salle de spectacle de 1 200 places, un restaurant gastronomique, un restaurant rapide et un espace commercial pour l'exposition de produits photovoltaïques, c'est dans le document. Oui l'espace commercial, je peux vous donner le titre, activités commerciales tirées des installations photovoltaïques.

M. le Maire

(HORS MICRO - Inaudible)

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Attendez, c'est votre document M. ALDUY. Donc peut être qu'il faudrait

M. le Maire

(HORS MICRO - Inaudible)

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Enfin le fait est que, dans l'équilibre de toute manière, M. ALDUY, dans le projet tel qu'il est présenté et dans le contrat, puisque j'ai la copie du contrat, on prend la peine de déduire par rapport à l'annuité qui serait à la charge de la mairie les recettes qui pourraient être faites directement par le groupement d'entreprises privées, les recettes qui pourraient être faites de 12 000 €. Ou alors vous ne l'avez pas écrit ? Je ne sais pas ce que vous avez écrit ? Ça a l'air de vous amuser ? Donc peut-être pourrions-nous

M. le Maire

Vous devriez savoir que l'EDF achète l'énergie photovoltaïque et que donc cette activité commerciale est simplement le fait qu'on va vendre à EDF l'énergie solaire

produite par les panneaux solaires. Ce n'est pas tout à fait une galerie marchande vous voyez.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

En fait, ce n'est pas comme ça que c'est expliqué.

M. le Maire

Ah si, totalement, je viens de voir la phrase.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Le fait est, en tout cas, que le restaurant gastronomique et le restaurant rapide

M. le Maire

Ce n'est pas tout à fait une galerie marchande.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Il faut l'expliquer et il faut expliquer notamment quel est l'intérêt public qui justifie le recours au PPP. Parce que ça vous aurez beau faire et vous aurez même beau sortir la réforme que vous avez votée au Sénat au mois d'avril 2008, les conditions restent toujours les mêmes, il s'agit en tout état de cause d'ouvrages qui sont justifiés par l'intérêt public. Restaurant gastronomique, j'aimerais qu'on interroge les restaurateurs de cette ville, savoir s'ils trouvent normal que sur un financement public il y ait une construction d'un restaurant gastronomique dont on ne sait à qui elle sera confiée ? Cela étant, ce n'est pas le problème. C'est le projet et je voulais qu'on le cadre.

La sécurité financière. M. ALDUY je vous demande, alors peut être que là encore M. NEUZET ou je ne sais plus comment il s'appelle, pourra rirer un bon coup, mais enfin page 60, s'agissant de la fixation du loyer financier, il est bien indiqué que c'est un montant indicatif. Il est indiqué en renvoi aux articles 28, 29 et 31 pour la révision du loyer financier, articles 28, 29, 31, loyer qui n'est pas fixé dès son origine effectivement. Donc sécurité financière, elle n'est pas certaine.

Et plus grave, M. ALDUY, parce que le système, on le connaît, votre système ! Vous avez toujours besoin de parler sous couvert d'un papa ou d'une maman. Donc vous parlez de papa FRECHE, vous parlez du Conseil Général pour vous couvrir toujours et sans aborder véritablement les dossiers qui sont les dossiers que vous voulez gérer en tant que Maire.

Vous nous présentez, non pas dans le contrat, dans la note, vous nous présentez toute une série de variantes en disant voilà, mais c'est sûr, s'il y a des subventions publiques ça coûtera moins cher. Primo il faudra expliquer comment les subventions publiques peuvent être données à un groupement de sociétés privées ? Ça reste à démontrer. Et secundo, et ce qui est important, c'est que dans le contrat que vous soumettez au vote du Conseil Municipal, il n'y a qu'une hypothèse qui est prévue. C'est l'hypothèse qui est prévue à la page 59 et qui ne prévoit nullement la possibilité d'une subvention publique.

Alors ne vous préparez pas cet argument qui consisterait à dire, ah bien oui c'est plus cher que ce que je vous avais dit parce qu'il n'y a pas eu de subvention ! Le contrat, dès l'origine, ne prévoit pas de subvention publique pour l'investissement.

Cela étant, qu'il s'agisse de l'hypothèse que vous prévoyez avec 11,6 millions de subvention au départ, ou qu'il s'agisse de l'hypothèse qui est celle qui est la seule qui figure dans le contrat, dans tous les cas, la structure elle-même de l'ouvrage sur les 32 ans, dans tous les cas, elle aboutit à plus de 100 millions d'euros. Plus de 100 millions d'euros, faites le calcul. Avec des subventions de 11,6 millions ! J'ai même fait la déduction de la TVA avec la récupération de la FC TVA. Ça revient à 107 954 463 sur les 32 ans. Hors subvention, cela revient à 120 496 063 €. Pour la structure. Je ne parle pas du fonctionnement artistique dont vous avez donné vous-même les coûts et qui portent le tout, sur 32 ans, à plus de 280 millions d'euros !

Subventions d'investissement, et bien ce sont des calculs, il suffit de faire marcher la calculette. Et je n'ai pas pris les variantes ! Je pars du principe que ça reste stable.

Les subventions de fonctionnement, vous allez tout à l'heure nous faire passer, donc vous dites je vais avoir de l'Etat 1 million d'euros tous les ans. Je vais avoir 1 million de recettes. Pourquoi pas ? De billetterie. Je vais avoir, je vais avoir... Et vous allez nous passer tout à l'heure, en dossier, un projet où vous allez nous expliquer que vous pourriez avoir, dans le cadre d'INTERREG, des financements. Alors moi je vous renvoie un compte rendu, on en a déjà parlé d'ailleurs pendant la campagne, qui est le compte rendu de la réunion qu'il y a eu le 14 février 2008 portant sur le théâtre de l'Archipel où vous avez eu l'idée de présenter le théâtre de l'Archipel au projet INTERREG 4 A... non c'est celui-là, 14 janvier 2008, et où on vous a expliqué que, de toute manière, le projet transfrontalier, le centre, c'était le théâtre de Gérone puisque, effectivement, c'est une scène nationale. On est entouré de scènes nationales. A Narbonne et à Gérone. Donc que là, on peut avoir peut-être un projet commun avec des programmations à l'échelle euro-régionale, et que c'est là peut-être qu'on peut essayer, et si en plus on arrive à mettre du câble et à rentrer dans des techniques qui sont des techniques dites nouvelles, d'obtenir quelques financements.

Mais en gros, dans ce compte-rendu, on vous explique que vraiment le théâtre de l'Archipel, on ne voit pas comment ça peut rentrer ? Alors peut-être avez-vous fait d'autres réunions ? Peut-être avez-vous rencontré d'autres personnes depuis ? En tout cas, il faudrait nous en parler parce que, en l'état et en l'état officiel, je vais vous épargner la liste des personnes qui étaient participantes, en l'état officiel, il n'y a pas de suite à cette inscription et à cette hypothétique inscription d'un financement, en tout cas de subvention de fonctionnement, pour le fonctionnement du théâtre.

Cela étant, et j'en arrive au 3^{ème} point que vous avez loupé, puisque vous vous étiez retiré pour nous présenter ce dossier, lorsque nous parlions du Compte Administratif. La vraie question, c'est l'incidence. L'incidence que va avoir cet ouvrage et votre obstination à vouloir faire cette réalisation coûteuse, dont je ne parle pas de l'inutilité, qui va grever le budget de fonctionnement de la ville qui, je le rappelle, ce budget de fonctionnement est de plus de 2/3 du budget global. Puisque votre budget d'investissement ne correspond même pas à un petit tiers.

Donc on va accroître ce déséquilibre budgétaire, on va alourdir le budget de fonctionnement et on va donc, puisque vous ne voulez pas paraître-il, et que vous prétendez ne pas augmenter, et que le numéro de non augmentation de l'impôt, mais de l'augmentation réelle par l'effet base, vous ne pourrez pas le tenir longtemps. Il y a bien un moment où effectivement, et vous l'avez déjà commencé, vous allez commencer à supprimer un certain nombre de postes de fonctionnement pour tout

consacrer à l'autel de cette salle de 1 200 places dont il reste à établir encore une fois l'opportunité, 1 200 places, 200 places de plus. Bon 1 100 peut-être.

Ce qui est grave M. ALDUY, et j'en reviens toujours à la même chose, c'est qu'en réalité pour pouvoir faire tenir et tenir cette enveloppe qui est en fait, quand on reprend vos chiffres de fonctionnement, entre le loyer financier et le fonctionnement tel que vous l'avez énoncé, représenterait exactement 8 700 000 € par an. 6,2 millions en fonctionnement et 2,5 millions en loyers financiers.

Ça veut dire que vous êtes en train d'endetter pour 32 ans la ville de Perpignan, que la ville de Perpignan n'a pas les moyens, sauf encore une fois à recourir à une augmentation de l'impôt et à recourir au sacrifice de toute une série de services publics, recourir au sacrifice de toute activité culturelle, recourir au sacrifice de toutes les subventions qui peuvent être données, de tout ce qui peut être consacré aujourd'hui, et je ne comparerais pas à d'autres budgets, on l'a déjà fait avant moi, je resterais uniquement dans le budget culture, donc au profit d'une vision qui est une vision minérale, figée et monumentale qui est celle de votre culture, puisque vous ne la concevez que par monuments, donc vous allez sacrifier tout ce qui est politique culturelle dans cette ville, politique pour le peuple et pour l'ensemble de la population pour, encore une fois, 1 100 places ou 1 200 places ou on pourra faire de l'expérimentation effectivement, mais on peut aller ailleurs pour voir de l'expérimentation. En tout cas, ce ne sont pas les deniers publics qui doivent servir à ça, ou s'ils doivent servir à ça c'est lorsqu'on a déjà satisfait à tous les besoins de la population.

M. le Maire

Il y a M. ALIOT. M. ROSTAND et après je conclurais.

M. Jean-Marcel ROSTAND

Très vite. Quelques remarques de philosophie politique et culturelle, un petit peu de remarques de droit et d'économie.

« *Viens avec nous, un peuple est grand quand il sait lire* ». C'est le refrain de la 1^{ère} chanson qu'on apprenait aux enfants de la nouvelle école de la république, à la fin du 19^{ème} siècle, pour les convaincre et convaincre leurs parents et la société toute entière de la nécessité d'un investissement éducatif qui, certes, ôtait ces nouveaux écoliers des travaux des champs et de l'usine, mais représentait un gage de produit et d'amélioration de la société pour l'avenir de tous.

Par extension « *un peuple est grand quand il sait lire* » et faire lire le peuple donc c'est lui donner les moyens de sa culture, lui donner les moyens de sa connaissance éclairée comme un mélange de carburant de son autonomie intellectuelle. Faire lire le peuple, par extension, c'est lui donner ici le théâtre de l'Archipel sans se refuser à le faire.

Il fut un temps où la gauche était unanime sur les questions culturelles, elle est aujourd'hui éclatée, divisée, on le sait, les curseurs ont bougé et en réalité il ne s'agit pas effectivement d'un clivage droite, gauche, il s'agit, et parlons théâtre, ici sur on veut ou on ne veut pas le théâtre de l'Archipel, d'une querelle entre les anciens et les modernes ! Les modernes sont ceux qui veulent le théâtre de l'Archipel. Et qu'il y ait un moyen juridique désormais d'associer l'initiative privée et l'initiative publique dans une lecture maîtrisée des perspectives budgétaires que tout cela donne, et bien c'est aussi un moyen moderne. Donc voilà le clivage, droite, gauche est bien dépassé. « *Viens avec nous, un*

peuple est grand quand il sait lire » et moi je vous donne rendez-vous lors de l'inauguration du théâtre de l'Archipel. Merci.

M. Louis ALIOT

Le projet est beau quoique les goûts ne sont pas partagés par tout le monde, mais on peut le dire, mais c'est vrai qu'il est cher. Et la seule question qui a été posée c'était évidemment Perpignan peut-il se payer, a-t-il les moyens de se payer un tel équipement culturel sachant, dans la ville, toute la misère qui existe et, au vu de ce que nous voyons au niveau national et international, qui existera demain ? Ça c'est une question qu'il faut se poser évidemment.

Là où je vous ai écouté avec intérêt, vous m'aviez presque convaincu parce que vous nous avez présenté votre projet et vous y tenez, mais j'allais presque dire il est presque trop grand pour les finances de la ville, ou pour la ville, mais j'allais dire il est presque trop petit par rapport à ce que vous nous avez exposé. Parce que vous nous avez exposé ce théâtre de l'Archipel comme, j'allais dire, un pôle d'excellence, de rayonnement culturel au même titre, dans d'autres domaines, que le Futuroscope de Poitiers, où on parlera de Perpignan et Perpignan, ce sera ce théâtre de l'Archipel.

Vous avez même dit, et là c'est important, et peut être qu'on va trop vite dans la discussion, que c'était je crois le premier projet culturel de l'euro-méditerranée. Et là laissez-moi vous dire qu'il y a des financements à aller chercher, parce que les pétrodollars, de l'autre côté de la méditerranée, en ce moment ils tombent. Mais pour l'instant, vous n'avez pas entamé de négociations, ni avec l'Europe, ni avec SARKOZY, ni avec tous ces pays qui, pourtant, là il y aura matière à aller chercher des financements.

Votre PPP, M. CODOGNES l'a bien expliqué le problème du PPP, il ne faut pas dire non plus qu'il raconte n'importe quoi. Sur cette affaire là il a raison. Mais si des privés sont intéressés, il y a des grands amis de votre majorité, LAGARDERE, PINAULT, des gens comme ça, pourquoi ne sont-ils pas intéressés par ce fabuleux projet ? Est-ce que vous leur avez présenté ? Ils ont de l'argent à revendre ! Ils sont en train de faire des profits colossaux les uns et les autres. Pourquoi ne viennent-ils pas à Perpignan sur ce projet culturel qui est en quelque sorte quelque chose d'exceptionnel, d'unique on va dire, sur le territoire national ? Et c'est là que je suis un peu gêné, moi, avec cette affaire. Vous connaissez ma position. Moi je suis que pour un équipement tel que celui-là, qui sera un bel équipement, mais au prix où il est, je suis pour qu'il se prenne avec l'adhésion de la population. C'est pour ça que j'étais, pendant la campagne, pour le référendum. Parce que vous auriez eu, là derrière, le peuple de Perpignan qui vous soutient sur ce projet. Là c'est peut-être moins évident.

Mais vous m'auriez dit, je suis prêt à mettre, je ne sais pas, 47 millions d'euros ou je ne sais combien, dans l'installation d'une usine, ou d'équipements, ou d'entreprises qui vont générer des emplois, et avec ces emplois de la richesse, et de cette richesse on construira un équipement culturel, je vous aurais dit banco. Y compris de l'argent public pour aider à l'implantation d'entreprises privées. Mais là vous avez l'air de considérer que ce théâtre, en quelque sorte, c'est lui qui va attirer la richesse. C'est-à-dire qu'il y a des gens qui vont venir, mais les gens ne vont pas venir s'installer pour le théâtre. Et j'ai l'impression que, dans cette affaire là, on met la charrue avant les bœufs.

Alors oui le projet est beau, oui il est cher mais est-ce que c'est aujourd'hui qu'il faut le faire ? Est-ce que tout y est ? Et est-ce qu'on a fait le tour de tous ceux qui pourraient apporter de l'argent pour lancer un tel projet ?

M. le Maire

Bon, je vais essayer de, non pas de conclure, le débat se poursuivra, mais tout de même de donner quelques informations.

D'abord figurez-vous qu'en ce moment, au Sénat, on est en 2^{ème} lecture d'une loi précisément pour caler de manière juridique très solide les contrats de Partenariat Public Privé. Et je suis intervenu d'ailleurs hier après-midi moi-même sur ce sujet.

Donc en effet, on est là dans une procédure nouvelle en France mais très largement répandue partout dans le monde. Je dirais que c'est plutôt l'inverse. C'est la France qui est une exception. Avec ces procédures où on choisit un architecte, puis après on fait un appel d'offres d'entreprises, puis après on découvre les frais de fonctionnement, puis après on se tape tous les désordres, les uns après les autres, sans aucune garantie si ce n'est de faire des procès avec des assurances et vous êtes remboursé 20 ans après. Quand vous l'êtes.

Il n'y a que la France qui a des mécanismes comme ça. Dans la plupart des autres pays, on a vite compris qu'il faut responsabiliser l'entreprise. Et donc la responsabiliser sur le chantier, mais aussi sur le fonctionnement, mais aussi sur la maintenance, mais aussi sur tous les désordres ! Donc en France on essaye, maintenant, de prendre ailleurs ce qu'il y a de bon mais de garder aussi ce qu'on a de très bon chez nous. Par exemple le fait de faire un concours d'architecte, avec des architectes indépendants des entreprises. C'est une bonne chose. C'est une exception française qu'il faut protéger.

Et dans le PPP que nous avons ici développé, c'est pour cela que c'est exemplaire, on a su gérer les deux aspects. A la fois l'exception française, l'exception culturelle française qui fait qu'un architecte est propriétaire de son œuvre et garantit la réalisation de cette œuvre et qu'elle ne soit pas dénaturée. Et là j'ai un architecte à ma droite. Donc on a protégé la mission de l'architecte avec un concours d'architecte, dans le cadre des lois françaises, ce qu'on appelle la loi MOP, de maîtrise d'ouvrage public. Mais à l'inverse, une fois garanti le projet architectural, on est allé très loin, jusqu'au dossier d'exécution, alors que d'habitude l'architecte s'arrête au dossier de consultation d'entreprises. On est allé aussi loin que cela justement pour que le projet architectural ne puisse pas être dénaturé.

Et à partir de là d'ailleurs, M. Jean NOUVEL a été tout à fait convaincu de l'efficacité du dispositif. Parce qu'il sait les déboires qu'il a eus dans d'autres chantiers, en France. Il n'a pas eu les mêmes à l'étranger. Les déboires qu'il a eus en France, avec la technique française ! Il est toujours en procès sur des tas d'ouvrages qu'il a fait en France. Ne serait-ce que l'Institut du Monde Arabe. 3 fois le prix initial ! Le musée des Arts Premiers, l'Opéra de Lyon. Il a eu toutes sortes de difficultés. Et il a été convaincu par la technique du PPP. Alors qu'il était précisément totalement contre au démarrage. Je dirais même idéologiquement contre. Et il a été convaincu quand on lui a assuré qu'il allait jusqu'au dossier d'exécution, que ce contrat était intégralement avec les droits et les devoirs transférés au futur maître d'ouvrage, qu'il serait associé à toutes les discussions. Et d'ailleurs au passage on a aussi mis M. Salvador GARCIA dans toutes les discussions, pour que dès le départ, celui qui va utiliser le bâtiment puisse aussi faire valoir les orientations, les contraintes qu'il veut voir assurées par le nouvel équipement.

Donc voyez que c'est pour cela que notre projet ici est exemplaire parce qu'il protège l'exception française de l'architecture française, des architectes français et en même temps il va responsabiliser l'entreprise. C'est elle qui va prendre les risques. Et le loyer est un loyer fixe et définitif et sans surprise. Et qui intègre y compris l'effet financier.

D'ailleurs c'est pour cela qu'on recale le projet en termes financiers, à la fin, au moment où on paye le premier loyer. Et donc là il va y avoir, mais même pour ce petit recalage financier, dans le contrat, on a déjà dit sur quelles bases ce recalage financier sera fait. Il n'y a aucune espèce de surprise possible. Donc là, on a là une méthode tout à fait intéressante.

Alors ce que je tiens à dire parce que je l'ai entendu tout à l'heure, c'est qu'il s'agit simplement de la construction de l'ouvrage. Le projet culturel, lui, est totalement indépendant. Et donc justement, la collectivité locale se recentre sur son métier, sur son métier de service public, sur son métier de service culturel, au lieu d'être englué dans les mécanismes de maintenance, dans les mécanismes de fonctionnement, dans les désastres souvent des chantiers.

Et M. CODOGNES, tout à l'heure, a évoqué l'hôpital. Quel exemple ! Dommage qu'on n'ait pas fait un PPP pour l'hôpital. La vérité c'est quoi : il y avait un projet prêt à l'emploi. On était au document de consultation aux entreprises. Et M. CODOGNES et M. BOURQUIN ont obtenu de M. KOUCHNER qu'on reprenne la consultation à zéro avec un nouveau concours d'architecte. Le projet actuel est moins bon que le projet d'avant, mais surtout il aura coûté 80 millions d'euros de plus et 6 ans de plus de délai ! Et aujourd'hui même il n'est toujours pas hors d'eau et hors d'air. On a mis des pénalités à l'entreprise DUMEZ au maximum. On peut même lui mettre des pénalités aujourd'hui, de toute façon on ne peut pas payer plus, on est au maximum des pénalités. Vous vous rendez compte le drame ?

En PPP, cet hôpital, à un moment donné, on définit un loyer, le chantier ce n'est plus notre affaire. On attend qu'on nous remette la clé quand le bâtiment est terminé et qu'il réponde exactement au cahier des charges. Avec un architecte d'ailleurs qui est là pour vérifier qu'on a répondu au cahier des charges. Et si demain il y a des désastres ? C'est l'entreprise qui paye. Ce n'est pas l'hôpital, ce n'est pas la collectivité. C'est une formidable avancée qui sécurise les collectivités locales.

Et d'ailleurs j'ai cité le Mémorial de Rivesaltes. On démarre à 12 millions, on est déjà à 18 millions, et on n'a même pas commencé les consultations d'entreprises. Les frais financiers ? Personne ne les connaît. Les frais de gestion ? On en a à peine parlé. Alors que là je vous présente tous les chiffres, totalement transparents, coût global, aucune surprise, aucun risque. Et ça, c'est pour le bâtiment en gardant pleine indépendance, totale indépendance pour le service public. Il n'y a pas le début du commencement d'une intervention du privé dans le projet culturel. A aucun moment il n'intervient dans l'exploitation de la salle. Et M. Salvador GARCIA sera directeur d'un établissement public de coopération culturelle où j'espère tous les partenaires seront rassemblés et il aura donc totale indépendance. Totale indépendance artistique et totale indépendance d'action avec un budget bien identifié où justement les différentes subventions pourraient venir de l'Etat, mais aussi de la Generalitat, mais aussi de l'Andorre, mais aussi de privés, vous avez raison. Mais ça, ce sera sur le projet culturel pas sur le bâtiment.

Donc, je tenais à le dire, ce projet de PPP de Perpignan fera école. Il fera école. Et si M. SEGUIN n'a rien compris, ce n'est pas ma faute. Il ya bien longtemps d'ailleurs qu'il y a des tas de choses qu'il n'a pas comprises.

En tout cas, je le dis, je dis bien la France entière viendra voir le montage qu'on a mis en place. Et d'ailleurs ça commence déjà.

De la salle

(HORS MICRO - Inaudible)

M. le Maire

Non le système de PPP qu'on a mis en place.

Il y avait quelque chose d'autre que je voulais dire. M. ALIOT, et je vais terminer là-dessus, vous dites moi je préférerais qu'on mette 47 millions dans une entreprise. Je vous signale que c'est ce qu'on fait. C'est la Communauté d'agglomération qui a la compétence économique et on est en train de mettre 50 millions dans le pôle nautique de Canet qui, à terme, produira 1 000 emplois. Et on a déjà de très grandes entreprises d'industrie nautique qui sont aujourd'hui implantées. Et vous en découvrirez d'autres dans les jours qui viennent.

Donc, cela on le fait. Par contre ce qui est de notre responsabilité, à Perpignan, c'est de comprendre que dans peu de temps le débat va être le suivant, quand on sera à 50 minutes de Barcelone, je le répète, 4^{ème} métropole européenne en termes d'attractivité des entreprises, le débat sera le suivant, où on est en position de forte attractivité pour des entreprises avec des emplois qualifiés, voire très qualifiés, et à ce moment là cette proximité va être un atout fantastique. On voit l'exemple de Reims aujourd'hui. Où on n'a pas changé une image, malgré le fait que la ville ait changé, l'image n'a pas encore assez changé. Et à partir de là, en effet, il y a le risque inverse. A savoir qu'un certain nombre d'entreprises, les quelques rares entreprises à haute valeur ajoutée qu'on a ici, qui risquent de se rapprocher et de rester ici simplement comme ville dortoir. Donc on voit bien qu'il y a un énorme enjeu. C'est pour cela qu'il ne faut pas attendre parce que le TGV c'est 2010, ou 2011, c'est-à-dire au moment même où on sortira ce théâtre. On ne peut pas attendre parce que si on attend on prend d'énormes risques avec la nouvelle proximité qui sera la nôtre avec Gérone ou avec Barcelone.

Donc je ne dis pas que c'est le théâtre qui va tout faire. Je dis que ce théâtre, par une architecture éclatante, par une programmation innovante et rayonnante va changer l'image et nous mettre en capacité de nous inscrire dans l'économie de la connaissance qui, en effet, localise les entreprises à haute valeur ajoutée en un certain nombre de lieux qui sont des lieux de type métropolitain où précisément la culture est de très haut niveau de création, d'innovation.

Voilà la stratégie. Alors vous savez, et je vais conclure là-dessus, ces arguments que j'ai entendus là, j'ai entendu les mêmes quand on a lancé le Palais des Congrès. Pharaonique ! Ça a rapporté 10 millions d'euros par an. A part ça ! C'était le même ordre de grandeur à l'époque. J'ai entendu le même discours. Ce n'étaient pas les mêmes mais c'était votre frère.

Quand c'était les Dames de France, oh la la ! Il y en a même qui ont dit il faudrait faire un théâtre aux Dames de France. Je me souviens de ça tiens. On a eu la totale. Et ensuite quand on s'est lancé sur la gare, le quai Vauban. J'ai entendu ces phrases tout le temps ! Pourquoi ? Parce qu'on voit bien le problème aujourd'hui, Jean-Marcel ROSTAND l'a totalement dit, l'a très bien dit, ce n'est plus un problème de clivage droite, gauche. Le clivage aujourd'hui c'est le camp du mouvement et de l'ambition au risque maîtrisé contre le camp de l'immobilisme et du déclin.

La population n'élit pas des hommes politiques et des femmes politiques pour qu'ils soient simplement des gestionnaires de la crise. Ils doivent être là pour avoir de l'ambition, pour construire un futur et savoir en effet maîtriser les risques qui permettent de construire ce futur. Et le théâtre de l'Archipel est une pièce maîtresse dans la construction du futur de notre ville, de notre agglomération et de notre département. Et moi j'appelle tout le

monde au contraire, plutôt que de faire des critiques destructrices, à se mobiliser pour qu'on soit tous derrière, pour qu'on trouve toutes les subventions possibles. Plutôt que de critiquer, apportez des subventions, rassemblez les aides, rassemblez des partenaires. Ça oui c'est une œuvre positive. Tandis que ce côté négationniste n'a strictement aucun intérêt.

Maintenant on va passer au vote.

La première délibération, vous l'avez comprise, c'est l'approbation du contrat de partenariat.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? M. ALIOT, Mme COSTA-FESENBECK
- Qui est pour ?

La délibération n° 4 A est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

Ensuite la deuxième délibération, je ne vais pas épiloguer dessus, c'est exactement le complément de ce que j'ai dit tout à l'heure, on transfère le contrat de maîtrise d'œuvre en plein accord avec Jean NOUVEL qui est quand même l'architecte phare, l'autorité morale en termes d'architecture. Et il a accepté et nous délibérons sur le transfert du contrat de maîtrise d'œuvre. Ça n'est pas rien.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? M. ALIOT, Mme COSTA-FESENBECK
- Qui est pour ?

La délibération n° 4 B est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 5

EQUIPEMENT URBAIN - AUTOROUTE A9 - ELARGISSEMENT A 2X3 VOIES ENTRE PERPIGNAN

NORD ET L'Espagne - AVIS DE LA COMMUNE DE PERPIGNAN SUR LA CONCERTATION

PREALABLE

M. le Maire

Mme TJOYAS, j'ai le mandat de M. Jean-Michel GRABOLOSÀ. Je le dis parce que tout à l'heure on va voter.

Mme Marie TJOYAS

Il s'agit de l'élargissement de l'autoroute A9, un élargissement à 2 fois 3 voies entre Perpignan nord et l'Espagne. C'est un avis de la commune de Perpignan sur la concertation préalable.

En effet par réunion en date du 18 avril, les services de l'Etat et la société des Autoroutes du Sud de la France ont conjointement lancé la concertation préalable aux travaux d'élargissement de la 2 fois 3 voies de l'autoroute A9 entre Perpignan nord et l'Espagne. Un dossier a été adressé début mai à l'ensemble des collectivités concernées afin de recueillir leurs avis. Il est demandé une réponse avant le 30 juin 2008 afin de formaliser une réunion de clôture de la concertation le 11 juillet. Le calendrier annoncé prévoit ensuite une enquête publique en fin d'année pour mise en service de la section Perpignan nord/Perpignan sud en 2013, les autres sections faisant l'objet d'une programmation de travaux ultérieure.

Le dossier adressé n'est pas un dossier de concertation préalable. Il ne formule par exemple aucune alternative de programme. Il s'agit du dossier minute d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et les engagements du maître d'ouvrage en matière de mesures et travaux d'intégration environnementale ne sont pas satisfaisants, voire totalement absents.

Dans ces conditions, il est proposé de demander une prolongation de 4 mois de la période de concertation préalable pour arriver à un minimum de 6 mois. Ce délai supplémentaire permettrait à l'Etat et à la société ASF :

- d'organiser une véritable concertation avec un minimum de réunions publiques associant les populations des principales communes concernées,
- de présenter de manière beaucoup plus explicite leur intention en matière d'intégration environnementale, d'impact sur la qualité de l'air, du traitement des bruits routiers notamment avec la prise en compte des trafics poids lourds de la pointe nocturne du dimanche soir, et la prise en compte du trafic estival,
- de formaliser avec le Conseil Général, maître d'ouvrage de la rocade ouest, une convention de financement et de réalisation d'ouvrages de protection contre le bruit routier,
- de s'engager à annexer ladite convention au dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique afin de garantir une information complète et compréhensible des populations amenées à se prononcer sur l'intérêt public de l'opération.

Je vous signale que, comme la date était le 30 juin, il a été quand même envoyé un courrier à M. le Préfet avant le 30 juin pour lui dire que nous allions délibérer aujourd'hui sur ce dossier là.

M. le Maire

J'ajoute d'ailleurs que d'autres communes ont délibéré pratiquement dans les mêmes termes que nous et que la Communauté d'agglomération a déjà délibéré, je crois, le mois dernier.

Mme Marie TJOYAS

Y a-t-il des explications ?

M. le Maire

Attendez 30 secondes, on s'écoute les uns les autres. Alors Jean-Michel HENRIC et ensuite Manuel GARCIA.

M. Jean-Michel HENRIC

Ce n'est pas un dossier anodin la mise en 3 voies puisque dans un secteur perpignonais qui va courir de l'embranchement de Saint-Estève jusqu'aux berges de la Têt, donc il y aura 4 plus 6, si je ne me trompe pas, 10 voies. Donc on a tout intérêt, c'est vrai, à être ferme sur ces études préalables, à discuter avec le gestionnaire de l'autoroute. Il est inconcevable que des mesures anti bruits, phoniques, ne soient pas prises, des mesures environnementales. Et il y a des questions à se poser. C'est vrai que cet élargissement de l'autoroute, encore une fois, au prix du carburant qui flambe, d'autres déplacements qu'on doit envisager, du ferroutage qui doit être étudié de très, très près, il y a des questions à se poser. Je pense que cette demande d'élargissement fera débat. Et à nous d'être très présents dans ce débat pour préserver les intérêts environnementaux et phoniques de tout un secteur de la population qui sera touché par ces travaux.

M. le Maire

Je suis tout à fait d'accord avec ce que dit Jean-Michel HENRIC. On a un peu l'impression là qu'on est à contre courant. On fait la 2^{ème} et la 3^{ème} voie au moment où on a le Grenelle de l'environnement, où le baril de pétrole sera peut-être demain à 250 dollars le baril. Donc en effet il faut être très vigilant et ça se discute.

Par contre, ce qui est inadmissible, et c'est ce qui est écrit dans le projet de délibération, c'est que dans le projet actuel on n'envisage pratiquement aucune protection phonique. C'est inadmissible. Donc là il faut à tout prix avoir une position d'avis totalement défavorable car on ne peut pas admettre cela.

Quand au reste, je suis d'accord, on verra à la concertation et on donnera notre avis.

M. Manuel GARCIA

Vous avez pratiquement répondu à la question que j'allais vous poser mais je vais vous donner une information pour avoir travaillé la semaine dernière avec les sociétés qui sont en train d'étudier sur le plan, qui travaillent au point de vue maîtrise d'œuvre.

Ils m'ont rappelé tout de même que c'était une enquête préalable, que l'enquête se ferait en même temps que pour la DUP et que là on irait dans le fond. Et donc je me suis fait un peu votre porte parole puisque, dans une autre assemblée, vous étiez inquiétés de ces questions du bruit. Je vous avais dit, Monsieur il s'avère, maintenant je peux le dire, je suis dans une association qui milite justement depuis pas mal de temps contre le bruit, mais qui ne part pas de la route de Saint Estève mais qui part de EAS, vous voyez où je veux dire, parce que l'endroit le plus exposé, à cause du vent dominant est surtout cette partie là. Donc ils m'ont donné des renseignements. Mais il est vrai que se soucier dès maintenant des questions de bruit me paraît très, très important. Et l'association à laquelle j'appartiens est vraiment décidée d'allier au bout et d'ailleurs ils nous rencontreront dès les

premiers jours de septembre car cela les intéresse vraiment d'avoir nos positions au départ. Donc vous avez bien fait de m'alerter et de voir ce côté-là.

M. le Maire

Autre information ? On passe à la délibération. Là je pense qu'on est unanimes ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 5 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DEUXIEME PARTIE DE LA SEANCE

M. le Maire

Je continue l'ordre du jour mais un petit peu accéléré. D'abord je voudrais demander, comme on va procéder au vote des conseils de quartiers et différents représentants, vous avez vu les délibérations, y a-t-il déjà des candidatures ? Pour qu'on puisse faire imprimer les papiers, etc. Y a-t-il des candidatures ? Il n'y a pas d'autres candidatures ? Bon. C'est pour le dire, pour qu'on ne soit pas ensuite obligé d'imprimer en catastrophe et de perdre du temps.

D'autre part, j'ai oublié tout à l'heure de vous signaler, pour information, vous avez eu déjà les dossiers, l'état des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux. On vous a communiqué tout ça, vous avez le dossier. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de questions sur le sujet.

Je passe donc maintenant à la délibération n° 6, M. PARRAT. Ah non pardon, il y a la motion.

MOTION CONCERNANT LA DEMANDE A L'ETAT DE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DE MODERNISATION DE LA RN 116

M. le Maire

Cela concerne indirectement la ville de Perpignan mais je considère qu'on doit marquer notre solidarité vis-à-vis de tout un ensemble de communes du Conflent qui, aujourd'hui, se sentent prises en otage par le retard de tous ces travaux. Vous avez vu la délibération. Ça ne vous pose pas de gros problème ?

- Qui est contre ?

- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La motion est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

Oui, vous m'avez écrit.

Mme Nicole GASPON

J'ai fait un courrier ce matin, je ne pouvais pas le faire avant parce que j'ai appris par la presse, que ce matin, que le Tribunal Administratif de Marignane avait demandé la démolition de la stèle à la gloire de l'OAS dans le cimetière de cette ville. Et je pensais que ce serait opportun que Perpignan fasse de même. Tout peut être contraint par un Tribunal Administratif.

M. le Maire

D'abord je veux me renseigner sur ce jugement et les suites données à ce jugement et ensuite je vous répondrai par écrit.

DOSSIER 6

CONSEILS DE QUARTIERS : MODIFICATION DES PERIMETRES, DESIGNATION DES MEMBRES ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

M. Pierre PARRAT

M. le Maire, mes chers collègues. Nous avons senti le besoin de proximité dans cette ville et c'est dans ces conditions que, lors d'une précédente réunion, nous avons ensemble décidé, sous l'impulsion de M. Jean-Paul ALDUY, de créer dans la ville de Perpignan 5 mairies d'arrondissement avec 5 Maires de quartier qui ont été élus et désignés et qui par conséquent aujourd'hui font un réel travail de proximité dans chacune des Mairies qui leur sont affectées ce qui permet une meilleure réactivité, une meilleure communication avec la population, une efficacité, finalement un meilleur fonctionnement d'une manière générale des services de la Ville.

Les 5 mairies de quartier sont aujourd'hui dirigées par : M. GARCIA, Mme VIGUE, Mme MAS, Mme SALIES et M. CARBONELL et il nous apparaît qu'il convient maintenant de faire application des dispositions de la loi du 27 février 2002 dite loi de démocratie et de proximité qui prévoit la création de conseils de quartier et dans le cadre de cette disposition légale nous avons donc prévu de doter chaque Mairie de quartier d'un conseil de quartier qui sera composé de l'Adjoint de quartier de chacune des mairies bien entendu, que je viens de vous énumérer, auxquels nous adjoindrons 5 conseillers municipaux, 15 représentants d'association ou personnalités et 2 commissaires de quartier. Voilà le dispositif qui va être mis en place dans chaque mairie de quartier.

Je vous propose par conséquent de procéder dans un instant à l'élection des personnes qui sont candidates, dont je rappelle les noms pour ce qui concerne les membres du Conseil Municipal :

- pour le quartier est : M. VILLARD, Mme ENRIQUE, Mme CAPDET, M. PORTARIES et Mme STERN
- pour le nord : M. GRESEQUE, M. AMOUROUX, Melle BRUNET, M. SOLES et Mme TJOYAS
- pour le quartier ouest : Mme BEAUFILS, Mme FABRE, Mme CONS, M. IAOUADAN et M. GRABOLOSA
- pour le sud : M. PUJOL, Mme PUIGGALI, Mme DA LAGE, Mme PAGES et M. SALA
- pour le centre : M. ROURE, Mme MAUDET, Mme BARRE, M. BLANC et moi-même

Je vous propose de voter pour ces personnes ainsi que pour les commissaires de quartier qui ont été désignés par le président des commissaires de quartier dont vous avez eu la liste ainsi que les associations et personnalités de quartier dont la liste se trouvait dans le dossier.

Y a-t-il des observations ? Mme GASPON.

M. le Maire

Je vais demander à M. Xavier HEMEURY, on a essayé d'inventer un nouveau système de vote qui nous permet d'aller vite. Alors je vais demander à M. Xavier HEMEURY d'expliquer ça.

Mme Nicole GASPON

Et alors je ne peux pas m'exprimer ?

M. Pierre PARRAT

Mme GASPON voulait s'exprimer M. le Maire.

M. le Maire

Comment ?

Mme Nicole GASPON

J'avais demandé la parole.

M. le Maire

Ah pardon, excusez-moi. Alors Mme GASPON.

Mme Nicole GASPON

Je me souviens que lorsque vous avez mis en place ces comités de quartier, vous n'avez pas arrêté de dire que ça ne servait à rien, que c'était inintéressant. Bon c'est vrai que c'était une loi qui venait d'un Gouvernement de Gauche. Donc vous vous êtes employé à tout faire pour que ces comités de quartier ne fonctionnent pas. Moi j'ai été convoquée 2 fois et franchement on se demandait ce qu'on y faisait ! Donc on comprenait que ces comités de quartier, c'était encore trop démocratique peut-être pour vous. Et alors là maintenant, on est passé de 13 à 5. Vous leur avez fait la peau, carrément.

M. Pierre PARRAT

C'est de la cohérence Madame. C'est pour avoir une meilleure cohérence.

Mme Nicole GASPON

Oui. Une cohérence dans le rétrécissement. Moi, j'émetts les plus grands doutes sur ce qui va se passer dans les comités de quartier. L'opposition apparemment n'y sera pas représentée.

M. le Maire

Ça c'est votre faute.

M. Pierre PARRAT

C'est votre choix.

Mme Nicole GASPON

D'accord. Déjà il y aura 6 élus de la majorité et 2 commissaires de quartier. Et ensuite comment seront choisies les associations ? La question reste entière.

M. Pierre PARRAT

Nous les avons choisies Madame.

Mme Nicole GASPON

Mais je ne crois pas qu'il y ait un grand pas en avant dans la vie démocratique dans cette ville. En tout cas, ne comptons pas sur ces conseils de quartier.

M. Pierre PARRAT

Si vous ne participez pas à un conseil de quartier, ne parlez pas d'exercice de la vie démocratique. Quand on veut participer à la démocratie, on est candidat et on prend la possibilité qui est offerte par la loi d'être membre du conseil. Vous avez décidé de vous

mettre hors jeu, c'est votre choix. Je le respecte. Mais ne venez pas nous donner des leçons.

M. Louis ALIOT

M. PARRAT, je m'excuse, mais j'apprends que les comités de quartiers étaient ouverts à l'Opposition.

M. Pierre PARRAT

M. le Maire l'a dit il y a un petit instant.

M. Louis ALIOT

Dans tous les cas, par le vote qui est mis en place, même si nous sommes candidats, nous ne faisons pas partie du truc. Ça ne sert à rien non plus de dire, vous ne participez pas, mais on n'a aucune chance d'être élu, donc ça ne sert à rien. C'est comme si vous partiez à une course de ski avec des crampons de rugby ! Vous avez peu de chances d'arriver en bas !

M. Pierre PARRAT

La loi prévoit un système proportionnel.

M. Louis ALIOT

Ce qui est important en revanche, je ne sais pas ce que vous allez faire parce que vous savez, le flicage de quartier, par la droite ou par la gauche, ça reste du flicage de quartier, ça se saura vite dans les quartiers justement. C'est pour ça que je ne suis pas très inquiet sur les résultats des courses. Mais les associations, elles sont choisies sur quels critères ? Moi je suis membre d'associations et je n'ai pas été contacté. Est-ce que ce sont des tennis-clubs ? Est-ce que ce sont des associations culturelles ? Est-ce que c'est l'association des Algériens de Perpignan ? Je ne sais pas.

M. Pierre PARRAT

Les associations ont été choisies en fonction de leurs activités, en fonction de leur représentation, en fonction de la reconnaissance de la population au regard de ce qu'elles font, donc en fonction de critères objectifs. Et ce ne sont pas des critères à caractère politique qui ont présidé au choix des associations. Il y a un peu de tout. Il y a des associations sportives, il y a des associations culturelles, il y a des associations de 3^{ème} âge, il y a des associations qui sont des collectifs de défense de l'environnement. Bref, le choix des associations est extrêmement varié, très éclectique et a été fait dans l'intérêt général.

M. Michel FRANQUESA

Juste une question. Est-ce qu'on pourrait avoir connaissance de la liste entière des associations dans les diverses mairies de quartier ?

M. Pierre PARRAT

Je vous la donne tout de suite, même si cela est fastidieux.

M. Michel FRANQUESA

Ah non mais pas là maintenant.

M. le Maire

Attendez. On peut se faire tous les procès d'intention qu'on veut, moi je suis de ceux qui pensent que cette loi était une loi en trompe l'œil. Parce que ce qui est important, c'est précisément le tissu associatif qui se constitue de manière libre, indépendante, et qui convoque les élus sur les sujets qui les concernent.

Et donc on avait développé sur la ville, on a continué de développer sur la ville, tout un tissu d'associations qui ont eu leurs propres vies, qui ont eu leurs adhérents, qui ont nommé leurs bureaux, qui ont élu leurs présidents, etc. et c'est à elles qu'on s'adressait et on allait régulièrement devant ces associations présenter les projets municipaux. Et d'ailleurs très souvent subir des critiques fortes.

Là on a fabriqué, par la loi, un mécanisme très artificiel qui est très difficile à gérer. Parce que vous avez raison comment sélectionne-t-on les associations ? L'âge du capitaine ? L'objet de l'association ? C'est une vraie question M. ALLIOT. Alors on a essayé la méthode suivante. On a questionné les associations en leur demandant si elles voulaient ou non participer à ces conseils. Très peu ont répondu. D'abord parce que ça ne les intéressait pas ou tout simplement elles n'ont même pas lu le courrier. Très peu ont répondu. Donc à partir de là, on a regardé, quartier par quartier, quelles étaient les associations qui avaient le plus d'adhérents. Qu'elles soient sportives, qu'elles soient caritatives, etc. Alors c'est vrai que ça éliminait déjà toutes sortes d'associations qui avaient le siège social y compris pas à Perpignan et qui pourtant travaillent sur Perpignan. Et on a donné quand même un privilège aux associations qui se donnaient comme objectif « la vie du quartier ».

Alors si je donne le nom d'une liste par exemple, une seule, je vais aller très vite mais, par exemple, sur le quartier du territoire sud, il y a :

- l'association du quartier Moulin à Vent,
- le comité d'animation du Moulin à Vent,
- l'association des commerçants du Moulin à Vent,
- le club du 3^{ème} âge du Moulin à Vent,
- l'association USCM ça veut dire gymnastique du Moulin à Vent ---bien oui puisque c'est le quartier du Moulin à Vent, excusez-moi je ne vais pas prendre ceux de Saint-Martin pour les mettre au Moulin à Vent, il y a une petite logique par moment---
- l'association de rugby Moulin à Vent,
- l'association le football du Moulin à Vent,
- le tennis du Moulin à Vent,
- l'association du quartier de la Lunette,
- l'association du quartier Porte d'Espagne Catalunya,
- le comité d'animation de Porte d'Espagne Catalunya,
- le club de 3^{ème} âge Catalunya Porte d'Espagne,
- l'union sportive Porte d'Espagne Catalunya,

- le collectif de défense de l'environnement et du cadre de vie des quartiers Porte d'Espagne Catalunya quartiers sud.

Voilà. S'il faut l'adapter, on l'adaptera. Il n'y a pas de modèle imposé.

M. HEMEURY, vous allez nous donner la méthode maintenant.

Ah Mme AMIEL-DONAT, pendant qu'on distribue les enveloppes.

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Je voudrais juste dire quelque chose. Vous venez de présenter ce dossier comme étant une recherche de proximité. Mais ça veut dire que de 16 comités de quartiers, vous passez à 5. Je ne suis pas sûre, même à vous entendre M. ALDUY parler des associations du Moulin à Vent, celles de Porte d'Espagne, celles de Catalunya, celles des Remparts, celles de la Lunette, qu'il y ait un gain en termes de proximité parce que ce ne sont pas les mêmes problèmes, ce ne sont pas les mêmes réalités, ce n'est pas la même sociologie et donc je ne comprends pas, si ce n'est qu'effectivement, vous avez des adjoints délégués et que c'est votre quadrillage qui correspond à ça, mais en tout les cas ne le présentez pas en termes de proximité parce que, malheureusement, ça ne correspond pas à la proximité. C'est moins bien.

M. Pierre PARRAT

Vous le verrez, la proximité fonctionnera beaucoup mieux. Il y a une cohérence du système maintenant entre

Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Il y a une cohérence qui est une véritable cohérence donnée par un quadrillage.

M. Pierre PARRAT

Il y a une cohérence qui correspond à une meilleure efficacité.

M. le Maire

Bon M. HEMEURY, on va y aller vite. On ne perd pas de temps. Vous avez tous reçu Pas encore ? Vous allez avoir une enveloppe. M. HEMEURY, expliquez nous tout.

M. Xavier HEMEURY

Le vote va être effectué dans la salle du Conseil. Vont être associés les votes liés à la délibération suivante. Donc, ont été distribués, à ceux qui participent au vote, une série de 8 enveloppes, conseils de quartier plus les autres institutions pour lesquelles le Conseil doit désigner les représentants. Chaque vote est d'une certaine couleur. L'enveloppe, les bulletins et l'urne qui va recevoir ces bulletins sont de couleur homogène. En cas de daltonisme aigu, aidez-vous de votre voisin. Chaque urne aura un Président qui sera désigné et des assesseurs. Chaque électeur a reçu une enveloppe, l'a préparée, fait bien

attention à émarger à chaque urne et à ne pas se tromper dans les couleurs et doit voter 8 fois. Si les appariteurs pouvaient placer les urnes ?

M. le Maire

Ça y est, on peut y aller ? Donc on remplit les enveloppes, on les met dans les urnes qui correspondent à la couleur. Les enveloppes ont un petit papillon.

M. Xavier HEMEURY

Excusez-moi, j'ai oublié de préciser que l'enveloppe blanche était celle relative aux conseils de quartier, donc elle a une gommette blanche, invisible.

M. le Maire

Vous commencez à remplir vos petites enveloppes, on passe sur la délibération 6.

M. Pierre PARRAT

Je vous invite à voter donc.

M. le Maire

Attendez. Vous avez 2 délibérations qui correspondent à des votes. La première, la 6, c'est le vote des conseils de quartiers.

Puis après vous avez la délibération n° 7 où vous avez à voter :

- pour le Syndicat Mixte du marché République,
- pour la Roseraie Services,
- pour l'Institut Médico Educatif Départemental,
- pour le Syndicat de Télévision de Força Réal,
- pour l'Université du Temps Libre,
- pour l'association des Villes à Secteur Sauvegardé du Languedoc Roussillon
- et pour l'Office Public de l'Habitat Perpignan Roussillon.

Donc vous savez pourquoi vous votez et vous avez maintenant des enveloppes que vous remplissez.

Je désigne les Présidents :

- Mme Mimi TJOYAS,
- M. Fabrice VILLARD,
- M. Pierre PARRAT,
- Mme Francine ENRIQUE,
- Mme Brigitte PUIGGALI,
- Mme Marie-Louise VIGUE,
- M. Jean-Michel HENRIC
- et M. Jaume ROURE.

Avec assesseurs :

- M. ZIDANI pour Mme TJOYAS,

- Mme Eliane SALIES pour M. VILLARD,
- Mme Valérie CONS pour M. Pierre PARRAT,
- Mme Nicole JESUS-PRET pour Mme Francine ENRIQUE,
- M. IAOUADAN pour Brigitte PUIGGALI,
- M. Ivan GRESEQUE pour Marie-Louise VIGUE,
- Mme Amélie STERN pour Jean-Michel HENRIC
- et Mme COSTA-FESENBECK pour M. Jaume ROURE.

(Déroutement des elections)

Pour tous les votes, on tombe sur le même mécanisme, 41 exprimés, 2 nuls. A chaque fois c'est pareil. Parfait. Donc les votes sont maintenant réalisés.

➤ Concernant la délibération N° 6 sont élus :

- **POUR LE QUARTIER EST** : M. VILLARD, Mme ENRIQUE, Mme CAPDET, M. PORTARIES et Mme STERN
- **POUR LE NORD** : M. GRESEQUE, M. AMOUROUX, Melle BRUNET, M. SOLES et Mme TJOYAS
- **POUR LE QUARTIER OUEST** : Mme BEAUFILS, Mme FABRE, Mme CONS, M. IAOUADAN et M. GRABOLOSÀ
- **POUR LE SUD** : M. PUJOL, Mme PUIGGALI, Mme DA LAGE, Mme PAGES et M. SALA
- **POUR LE CENTRE** : M. ROURE, Mme MAUDET, Mme BARRE, M. BLANC et moi-même

➤ Concernant les délibérations du dossier N° 7 sont élus :

7A - SYNDICAT MIXTE DU MARCHE REPUBLIQUE

- Catherine DA LAGE
- Michèle CAPDET
- Marcel ZIDANI
- Henri CARBONELL

7 B - LA ROSERAIE SERVICE

- Francine ENRIQUE
- Jean-Michel HENRIC
- Jean-Marcel ROSTAND
- Annabelle BRUNET

7 C - INSTITUT MEDICO EDUCATIF DEPARTEMENTAL

- Nicole JESUS PRET

7 D - SYNDICAT DE TELEVISION FORCA REAL

- Marcel ZIDANI
- Jean-Michel GRABOLOSÀ

7 E - UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE

- Raymond SALA

- Marcel ZIDANI
- Christine MAUDET
- Annabelle BRUNET

7 F - L'ASSOCIATION DES VILLES A SECTEUR SAUVEGARDE DU LANGUEDOC ROUSSILLON

- Titulaire : Michèle CAPDET
- Suppléant : Raymond SALA

7G - OPH PERPIGNAN ROUSSILLON

Elus de la Ville

- Jean-Paul ALDUY
- Fabrice VILLARD
- Georges AMOUROUX
- Ivan GRESEQUE
- Henri CARBONELL
- Arnaud PORTARIES

Personnalités qualifiées

- François CALVET
- J.C TORRENS
- Ibrahima DIACK
- L. NESE
- Bernard BLOY
- Paul CAILLON
- Michèle NAVAS

M. HEMEURY, voilà les relevés de vote, vous avez les documents. Donc maintenant je redonne la parole à M. Pierre PARRAT pour compléter la délibération n° 6.

M. Pierre PARRAT

Après ce vote, il y a lieu maintenant d'approuver d'abord la géographie correspondant à chaque mairie de quartier et ensuite le règlement intérieur. Y a-t-il des gens qui ne votent pas ? Je suppose toute la gauche ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 6 est adoptée

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 7

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

M. le Maire

Sur la délibération n° 7, il s'agit simplement d'entériner les votes que nous venons de faire. J'ai tout à l'heure déjà désigné les différents organismes où nous avons à assurer la représentation de la ville. Donc là, il n'y a rien à dire, les votes ont été indiqués.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 7 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 8

CONSEIL MUNICIPAL - STATUT DE L'ELU - MOYENS MIS A DISPOSITION DES GROUPES D'ELUS - DROIT A LA FORMATION

M. le Maire

Je passe à la délibération 8, M. Jean-Marc PUJOL.

M. Jean-Marc PUJOL

Elle a pour but de définir, conformément à la loi, les moyens mis à la disposition des groupes d'élus, qui a fait l'objet d'ailleurs de conversations entre le service de la ville et les représentants des groupes d'élus :

- pour Perpignan 2020 composé de 41 membres
- pour Perpignan ville libre composé de 2 membres
- et pour l'Union pour Perpignan composé de 6 membres.

Dans cette délibération ne figure pas la demande de M. FRANQUESA et de Mme GASPON constituant un Groupe Communiste et Citoyen. Il est évident que cette délibération vous sera appliquée dans la mesure où vous constituez un groupe.

Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 8 est adoptée .

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

M. le Maire

Maintenant on passe à la délibération n° 9. Madame PUIGGALI, vous avez 5 délibérations. Je demande qu'on aille vite parce qu'il est déjà 21 heures.

DOSSIER 9

RAPPORT SUR LES ACTIONS CONDUITES EN 2007 PAR LA VILLE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

Mme Brigitte PUIGGALI

La délibération n° 9 n'est pas soumise au vote. C'est le rapport sur les actions conduites en 2007 par la ville en matière de développement social. Je voulais simplement

rappeler que la loi de finances 2008 prévoit que les communes ayant conclu avec l'Etat un contrat d'objectifs et de moyens relevant de la politique de la ville ou ayant bénéficié de la DSU présente un rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain.

Donc vous avez eu dans le dossier qui vous a été envoyé tout le rapport de l'action de la Direction du Développement Social et de la Jeunesse de la ville.

Y a-t-il des questions particulières ?

DOSSIER 10

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - 2EME AVENANT

Mme Brigitte PUIGGALI

La délibération n° 10 concerne le 2^{ème} avenant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour 2008. Dans ce 2^{ème} avenant, ce sont 34 actions qui ont été retenues pour un montant global de 89 550 €. 11 sont pluri annualisées et qui se rajoutent aux 20 du 1^{er} avenant. Il faut savoir que la loi prévoit à peu près 30 % d'actions pluri annualisées et que la ville en est à 40 %.

Y a-t-il des questions ? M. ALIOT.

M. Louis ALIOT

Une petite sur le 35. J'avais cru comprendre la dernière fois qu'il y avait moins de financement ou je ne sais quoi ?

Mme Brigitte PUIGGALI

Non, non.

M. Louis ALIOT

Et je vois qu'il y a 100 000 € ?

Mme Brigitte PUIGGALI

Non, non. Il n'y a pas moins de financement. C'est une question qui avait été soulevée concernant le loyer que l'association doit payer pour occuper les locaux et en fait il y avait des personnes qui avaient soulevé le problème en disant que le loyer, évidemment, rentrait dans le montant de la subvention que donne la ville pour 2008. Mais la subvention est la même que celle de 2007, c'est-à-dire à peu près à hauteur de 102 000 € pour l'année.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? M. ALIOT
- Qui est pour ?

La délibération n° 10 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 11

DEVELOPPEMENT SOCIAL ET JEUNESSE - LABELLISATION DU POINT INFORMATION JEUNESSE MUNICIPAL " PROGRAMME EUROPEEN JEUNESSE EN ACTION" - CONVENTION DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS / VILLE DE PERPIGNAN

Mme Brigitte PUIGGALI

La délibération n° 11 concerne le Point Information Jeunesse de la ville de Perpignan sur l'université. C'est un PIJ qui est installé depuis 1997 et l'accès à l'information étant un axe essentiel de l'action municipale en direction des jeunes, il vous est proposé d'approuver la convention portant le PIJ de la ville de Perpignan en tant que relais d'information du programme Européen Jeunesse en Action, en partenariat avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 11 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 12

DEVELOPPEMENT SOCIAL ET JEUNESSE - ADHESION DE LA VILLE DE PERPIGNAN A L'ASSOCIATION REGIONALE DES CENTRES SOCIAUX - ANNEE 2008

Mme Brigitte PUIGGALI

La 12, il s'agit du renouvellement de l'adhésion de la ville de Perpignan à la fédération régionale des centres sociaux et ce pour une cotisation annuelle de 3 820 €.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La délibération n° 12 est adoptée.

9 Refus de vote : Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

DOSSIER 13

DEVELOPPEMENT SOCIAL ET JEUNESSE - CONVENTION PARTENARIAT VILLE DE PERPIGNAN / ENFANCE CATALANE

Mme Brigitte PUIGGALI

Je serais un tout petit peu plus longue sur la délibération n° 13 qui concerne une action importante sur la ville et qui fait suite au plan d'action pour l'Egalité des Chances établi en juin 2005. Des applications pratiques ont été déclinées dans la convention pour la sécurité et la prévention. La ville de Perpignan a mis en œuvre un service de prévention et de repérage des conduites à risque et ce, sur le quartier Champ de Mars/Saint Gaudérique pour le public des jeunes 13/17 ans.

Une convention de partenariat et de financement a été établie avec l'association Enfance Catalane.....

(Brouhaha)

Vous pourriez écouter s'il vous plaît ? Je crois que c'est un petit peu important.

(Brouhaha)

Je continue. S'il vous plaît. Une convention de partenariat et de financement a été établie avec l'association Enfance Catalane choisie comme opérateur unique. Je voudrais signaler que ce dispositif a été mis en œuvre le 1^{er} juillet 2006, expérimenté sur 2 années, le financement ayant été assuré entre l'Etat et la Ville de Perpignan et, en 2005, le Conseil Général n'ayant pas souhaité participer à ces actions alors que ça relevait de ses compétences.

Le comité de pilotage du 7 avril 2008 a validé la qualité du travail entrepris et les interventions se sont étendues aux 10-13 ans. La Ville de Perpignan et l'Etat ont exprimé leur volonté de pérenniser le dispositif en souhaitant l'association du Conseil Général. M. le Procureur de la République et M. le Préfet ont essayé fortement d'obtenir le soutien du Conseil Général mais celui-ci a répondu négativement.

Donc, il s'ensuit que la ville de Perpignan s'est engagée à prolonger cette convention pour une durée de 2 ans et sur la base d'un financement annuel de 75 000€, l'Etat bien évidemment étant à nos côtés.

Une question M. ALIOT ?

M. Louis ALIOT

Sur l'ensemble de ces dossiers, on voit bien la prévention de la délinquance ou le repérage. Apparemment, il y a des problèmes de vue pour le repérage parce que j'ai donné les chiffres tout à l'heure, M. le Maire n'était pas là, mais Perpignan reste encore une ville on va dire criminogène et hautement criminogène. Alors à quoi vous l'attribuez ? Parce que plus on met d'argent et moins il y a de sécurité ! Alors peut-être que si on en mettait moins il y en aurait plus, je ne sais pas.

Mme Brigitte PUIGGALI

Là, on n'a pas parlé spécialement de sécurité, on a parlé d'un accompagnement pour les jeunes qui peuvent présenter un comportement à risque. Donc nous sommes tout à fait sur l'axe de la prévention. Et je crois que c'est bien la politique que nous souhaitons mener dans le cadre de l'action sociale.

M. Louis ALIOT

Ensuite cette association, qui en est le Président ? Et pourquoi celle-là, pourquoi pas une autre ?

Mme Brigitte PUIGGALI

Parce que la ville a souhaité confier cette mission et ne pas gérer le dispositif et donc à travers des subventions, elle s'est tournée vers une association qui avait tout à fait la légitimité, elle, d'obtenir les subventions, d'employer 2 éducateurs, lesquels sont mis sur le terrain pour que la ville reste complètement neutre sur l'action de ces personnes qui interviennent sur le terrain.

M. le Maire

M. ALIOT, pour faire simple, on pense que ce problème des médiateurs est essentiel. On peut se tromper mais on pense qu'il est essentiel. Il y a des villes comme Pau ou comme Strasbourg où le Conseil Général assume sa mission. Et il y en a 10, 20, 30 à Pau et 60, 80 à Strasbourg. Ça a montré l'efficacité. Nous, à Perpignan, le Conseil Général n'a pas voulu assumer sa compétence, donc on a trouvé de façon expérimentale, un peu d'argent du côté de l'Etat qui nous subventionne à 50 % et le reste, malheureusement, c'est la Ville. Mais on ne peut pas tout le temps se substituer aux autres collectivités. Donc on s'est limité à une expérience à 2. C'est ça ?

Mme Brigitte PUIGGALI

Oui tout à fait.

M. le Maire

Pourquoi l'Enfance Catalane ? Parce que, quand on a regardé les associations capables d'assumer cette mission, on est tombé sur Enfance Catalane qui a déjà toute une expérience de médiation.

Pourquoi une association également ? C'est parce que ces personnels, il faut qu'ils soient repérés comme n'étant pas instrumentalisés, ni par la collectivité locale, ni par l'Etat et encore moins par la Police Municipale ou Nationale.

Donc l'association permet à ces médiateurs d'apparaître, lorsqu'ils vont au contact de ces jeunes, d'apparaître comme des femmes et des hommes totalement indépendants et donc en capacité d'engager le dialogue. Voilà la philosophie.

On a surtout commencé par le Champ de Mars. Alors les résultats sont toujours difficiles à évaluer.

M. Louis ALIOT

Il n'y en a que 2 sur la ville ?

Mme Brigitte PUIGGALI

Oui sur le quartier Champ de Mars/Saint Gaudérique.

M. le Maire

On n'en a que 2 sur la ville, vous avez raison.

M. Louis ALIOT

Que 2 sur la ville et que 2 voitures de police, la nuit, pour Perpignan, ça ne fait pas beaucoup. Ça ne m'étonne pas que ça augmente. Police Nationale je parle.

M. le Maire

M. ALIOT, si tout le monde assume ses compétences, on devrait y arriver. Mais lorsqu'on attend que ce soit la ville qui fasse tout, on ne peut pas y arriver. Parce que nos budgets ne sont pas faits pour ça.

Alors vous avez raison pour la Police Nationale, encore que, on a amélioré un peu la situation, pas énormément, mais on a un peu amélioré la situation. Par contre pour les médiateurs, on a voulu prendre en charge cette action pour montrer que c'est efficace, pour montrer son efficacité. Maintenant on espère se retourner, avec l'aide de l'État, vers le Conseil Général pour que celui-ci change son attitude et s'engage dans cette direction.

Voilà la stratégie dans laquelle nous sommes. Mais c'est vrai que si le Conseil Général ne s'engage pas dans cette direction, nous, il y a un moment où on arrêtera.

M. Jean CODOGNES

(HORS MICRO – Inaudible)

M. le Maire

Vous étiez Vice-président chargé du RMI ! On a bien vu l'efficacité.

M. Jean CODOGNES

(HORS MICRO – Inaudible) Alors on ne va pas parler du RMI parce que le RMI.....

M. Louis ALIOT

C'est dommage parce que M. BOURQUIN avait une bonne opinion sur le RMI.

M. Jean CODOGNES

Absolument, mais le problème du RMI, c'est qu'il est intimement lié à l'économie locale. A partir du moment où vous avez un département, à cause de la politique menée depuis 1993, en desherérence économique, vous comprenez très bien que les personnes qui sont au RMI ne peuvent pas s'en sortir. C'est intimement lié.

(Brouhaha)

Je vais vous répondre sur l'Enfance Catalane et je vais répondre à M. ALIOT parce que je trouve qu'effectivement....

M. le Maire

Il faut entendre ça ! Il faut vraiment l'entendre. Dernier de la classe au RMI.

M. Jean CODOGNES

Je trouve effectivement que sa question est tout à fait pertinente. L'Enfance Catalane est une structure qui recueille à la fois des enfants victimes de mauvais traitements mais aussi des enfants délinquants. C'est assez étonnant, on peut d'ailleurs quelquefois avoir dans la même chambre, à la fois la victime et son bourreau. Bien.

(Réactions)

La partie sociale d'enfants abandonnés relève du budget du Conseil Général. Et le Conseil Général, sur cette partie, assume pleinement ses responsabilités avec l'argent du contribuable. Et vous vous plaisez, M. le Maire, à expliquer que de temps en temps on augmente les impôts.

La partie répressive, c'est-à-dire la partie des enfants délinquants, relève du Ministère de la Justice, en tout cas de la compétence de l'Etat. Or l'Etat se désengage.

M. le Maire

Ce n'est pas ça le sujet.

Mme Brigitte PUIGGALI

Mais M. CODOGNES, on est sur la prévention là.

M. le Maire

Il fallait écouter. Ce n'est pas ça le sujet. On est dans la prévention là.